Monsieur : **S. Tacherfiout**
2ème Année Master
Matière : Sémantque Lexicale
Groupes : **1 & 2**

Cours & TD du Second Semestre
Année universitaire : **2026 - 2027**

COURS

Qu'est-ce que la sémantique ?

Le mot *sémantique* vient du grec *sêmainein*, verbe qui signifie 1) *marquer d'un signe*, 2) *faire un signal*, 3) *faire savoir, faire comprendre, expliquer, révéler*, 4) *signifier, avoir une signification*. Ce verbe lui-même vient de l'adjectif « *sêmantikos* », *qui signifie*. Étymologiquement, la sémantique est donc une discipline de la linguistique qui s'intéresse au sens et à la signification. Mais encore…

Discuter ces trois définitions, qui représentent trois façons de voir la sémantique :
« La sémantique est l'étude du sens » (J. Lyons, *Éléments de sémantique*, 1978.)
« La sémantique est l'étude du sens des mots » (P. Guiraud, *La Sémantique*, 1955.)
« La sémantique est l'étude du sens des mots, des phrases et des énoncés » (P. Lerat, *Sémantique descriptive*, 1983.)

La 1re définition, indiquant le *sens* comme objet de la sémantique, est trop large : la sémantique ne s'occupe que du sens linguistique. Si on suit cette définition, elle devrait s'occuper de toutes les manifestations du sens, au-delà du sens linguistique. Cette définition correspond en fait à celle de la *sémiologie*, ou *sémiotique*. Point terminologique : ces deux derniers termes sont quasi-synonymes, bien qu'utilisés par des écoles théoriques différentes ; le second est un anglicisme. La sémiologie a été décrite par Saussure comme la « science qui étudie la vie des signes au sein de la vie sociale ». Cette discipline, dont il pensait que c'était aux psychologues de la décrire (il ne fait donc que la nommer, et ne la définit pas plus) englobe la linguistique, dont la sémantique fait partie. Il y a cependant un rapport entre ces deux disciplines, sémiologie et sémantique, c'est cet objet, le sens. Mais la sémantique ne s'intéresse qu'au sens linguistique, alors que la sémiologie / sémiotique est concernée par toutes les manifestations du sens, ce qui constitue un champ quasiment infini.

Le 2e définition décrit bien la sémantique comme étude du sens linguistique. Cependant, elle se limite au sens des mots, qui sont considérés comme les unités de significations, véhiculant le sens dans les langues. C'est pourquoi on parle de *sémantique lexicale*, le lexique étant l'ensemble des mots d'une langue. Cette conception est la plus circulante, la plus commune. Elle reste minimaliste. Exemple : le sens de l'énoncé *J'ai sommeil* peut être l'objet d'une analyse de sémantique lexicale. Elle ne pourra cependant pas rendre compte du sens qui peut être produit par cette phrase, dans un certain contexte : *Partez*. Il faut pour cela faire appel à des notions de pragmatique.

La 3e définition est celle d'une sémantique toujours limitée au sens linguistique, mais d'une façon globale, maximaliste. Elle aborde le sens linguistique à tous les niveaux d'analyse, intégrant le lexical, le grammatical (exemple : une phrase passive a le même sens lexical qu'à l'actif, mais ce changement syntaxique est lui aussi significatif), le pragmatique etc.

Donc, le champ d'étude de la sémantique est bien le sens linguistique, la signification linguistique, mais cette idée de sens, ou signification, ne recouvre pas toujours les mêmes conceptions. Point terminologique : dans le langage courant, *sens* et *signification* sont quasiment synonymes. En sémantique structurale, on parlera de signification pour la langue (la signification d'un mot est contenue dans une définition de dictionnaire. Exemple : avocat = homme de loi et = fruit.) et de sens pour la parole (lorsque le mot est employé dans un énoncé. Exemple : *J'en parlerai à mon avocat*, où avocat = homme de loi). Cependant, ces deux mots restent souvent interchangeables.

La sémantique est donc une discipline de la linguistique qui recouvre des analyses diverses. Elle est, de plus, relativement récente en tant que discipline à part entière, à cause justement des difficultés qu'on éprouve à se mettre d'accord sur ce que ce mot désigne exactement. Des trois approches qu'on a vues plus haut, les deux dernières représentent une évolution, un cheminement de la discipline au sein de la linguistique. On retrace rapidement le parcours historique de la sémantique européenne, pour avoir quelques repères chronologiques (aux USA, la sémantique a longtemps été hors du champ de la linguistique, plutôt pratiquée par des ethnologues ou des psychologues).

On découpe l'histoire de la sémantique en Europe en trois grandes périodes, correspondant à trois approches sensiblement différentes : sémantique historique, sémantique structurale, sémantique de la phrase et de l'énonciation.

La première période : la sémantique historique

L'« inventeur » de la sémantique est Michel Bréal, avec un article de 1883, « Les Lois intellectuelles du langage : fragment de sémantique », repris et abouti en 1897 dans *Essai de sémantique (science des significations*). Il est l'inventeur du mot, selon l'étymologie discutée plus haut, et de la notion, conçue à partir d'une intuition simple : « L'homme n'est pour rien dans le développement du langage et [...] les mots — forme et sens — mènent une existence qui leur est propre ». Cette remarque fonde la sémantique comme une discipline linguistique, chargée de décrire le sens linguistique et uniquement cela, ce qui écarte les considérations philosophiques ou psychologiques sur le sens.

La sémantique historique résulte de la rencontre de deux approches scientifiques à l'honneur à l'époque : méthode reconstructive (linguistique historique) et évolutionnisme darwinien (sciences naturelles). La grammaire comparée a permis à la linguistique de se constituer, par la comparaison de langues « sœurs », et la reconstruction des formes des langues mères. Ainsi, le français et l'italien sont des langues sœurs, issues du latin, lui-même issu de l'indo-européen. La linguistique reconstructive permet, à partir des formes des langues filles, de reconstituer hypothétiquement les formes de l'indo-européen. Cette méthode est basée sur la forme des mots, sur des lois de transformation phonétique. Il n'est pas question du sens, sinon de manière transversale, comme un argument supplémentaire pour certifier telle ou telle transformation. On appuiera par exemple l'hypothèse que deux mots de langues différentes sont apparentés si leurs sens sont voisins, mais cela interviendra toujours après les considérations d'évolution phonétique. Donc l'étude du sens n'intervenait qu'en tant qu'auxiliaire de l'étude reconstructive des mots, et pas en tant que discipline à part entière. Le sens par contre était bien sûr l'objet de préoccupations depuis toujours. Mais c'était le domaine de la philosophie, étudiant le sens au sens large, comme on l'a vu plus haut. Le génie de Bréal a été de confronter cette méthode reconstructive à l'idée d'évolution véhiculée par les sciences naturelles (le darwinisme) pour arriver à la notion d'évolution du sens. Le fait que le sens des mots évolue avait bien sûr déjà été constaté, mais ce changement de sens n'était guère analysé de façon dynamique. On en restait à des constatations statiques.

Bréal intègre donc cette idée d'évolution à la langue (renvoyer à la citation), poussé dans cette direction par les travaux de grammaire comparée. La naissance de la sémantique vient donc de l'application au sens en langue de deux méthodes qui ont déjà fait leurs preuves, la méthode reconstructive en grammaire comparée et la méthode évolutionniste en biologie.

À cette époque, la sémantique est donc l'étude de **l'évolution** des significations dans les langues, évolution commandée par des **lois** (encore l'influence des sciences naturelles) qui sont dégagées par l'observation des **faits** de sens dans différentes langues. On voit donc que l'enjeu est celui d'une **scientificité** de cette nouvelle discipline. Alors que la grammaire comparée avait pour but la recherche de **l'origine** des langues, la sémantique s'intéresse aux **mutations** de sens.

Les deux principaux sémanticiens de cette période sont Bréal et Arsène Darmesteter, avec en particulier *La Vie des mots* (1886). Les travaux de Darmesteter relèvent entièrement de la théorie évolutionniste : il assimile la langue et les mots à *des organismes vivants d'ordre intellectuel*, comme s'il s'agissait d'animaux ou de végétaux. Citation : « S'il est une vérité banale aujourd'hui, c'est que les langues sont des organismes vivants dont la vie, pour être d'ordre purement intellectuel, n'en est pas moins réelle et peut se comparer à celle des organismes du règne végétal ou du règne animal » (première phrase de *La Vie des mots*). Les mots sont soumis à la sélection naturelle, ils naissent, vivent et meurent, comme des organismes vivants, comme les individus d'une population animale, selon des lois internes dues à des causes objectives (modifications sociales profondes).

Bréal, lui, situe la sémantique dans le champ des sciences historiques. Pour lui, le langage « n'a pas de réalité en dehors de l'activité humaine ». C'est l'histoire des hommes qui modèle leur langage et l'évolution du sens. On s'éloigne donc des sciences naturelles pour revenir aux sciences sociales. Néanmoins, le passage par les sciences naturelles a introduit une volonté de scientificité qui était absente des réflexions antérieures sur le sens, et qui restera, posant les plus grands problèmes par la suite.

La seconde période : la sémantique structurale

Elle s'étend des années 30 aux années 60. La sémantique historique continue d'exister mais perd sa place prépondérante au profit d'une sémantique intégrée au structuralisme. On s'intéresse moins à l'évolution, à la **diachronie** (à travers le temps) et plutôt à la **synchronie** (à un moment donné). Cette prépondérance des études synchroniques a été amorcée par Saussure, dans son *Cours de Linguistique Générale*. NB : cet ouvrage a paru en 1916, mais il n'est pas écrit par Saussure lui-même : il s'agit des cours professés à Genève au tout début du siècle, établis d'après les notes prises par ses élèves. Le structuralisme (le structuralisme est un courant de pensée présent en linguistique, mais aussi dans toutes les sciences humaines) considère la langue comme « un système qui ne connaît que son ordre propre » (CLG). Conséquences sur l'étude du sens : on ne considère plus que la signification est une propriété inhérente aux mots, mais qu'elle provient des relations des mots entre eux au sein du système de la langue. Les premiers sémanticiens étudiaient l'évolution du sens des mots, tout en considérant que ce sens leur était attaché de façon naturelle. Le structuralisme apporte l'idée du sens lié à la position du mot dans un système. On étudie alors le système lui-même, les relations de sens dans une langue donnée, à un moment donné. On n'est plus dans l'étude des mutations de sens, de l'évolution sémantique, mais dans la représentation de la langue comme une structure, le sens découlant des rapports qu'entretiennent les différents éléments de cette structure. Ce sont les mots qui viennent, implicitement, constituer ces éléments. Il n'y a pas de réelle réflexion théorique sur le statut de ces éléments, mais comme la sémantique a jusqu'alors travaillé sur le sens des mots, l'unité de base de l'analyse sémantique reste le mot. Les travaux et les avancées en sémantique se feront sur la base de ce découpage. Caractéristiques de la sémantique de cette deuxième période : c'est une sémantique structurale, synchronique, lexicale.

La troisième période : la sémantique de la phrase et de l'énonciation

Elle s'étale des années 60 à nos jours, sans pour autant remplacer complètement la sémantique lexicale structurale. Deux principales évolutions dans le champ de la linguistique ont des conséquences sur la sémantique : la grammaire générative et la pragmatique.

La grammaire générative, théorie syntaxique introduite par Noam Chomsky en 1957 (*Syntactic Syntax*) ne comporte à l'origine aucune dimension sémantique. Elle y sera intégrée plus tard (Chomsky, 1965, *Aspects of the Theory of the Syntax*). Le sens est réintroduit au niveau des structures syntaxiques, ce qui entraîne le passage de la sémantique lexicale à la sémantique phrastique. On analyse les relations entre syntaxe et sens. Exemple : La phrase attributive peut avoir deux sens, un sens prédicatif et un sens référentiel. *Paul est professeur*, *Paul est un professeur*, *Paul est le professeur*… Dans quels cas y a-t-il prédication ? Les différents sens sont liés à la structure phrastique, et non aux mots eux-mêmes. Ces mécanismes du sens seront mis à jour dans la phrase et d'une phrase à l'autre (dimension phrastique et interphrastique : anaphore).

Avec la pragmatique, qui traite des rapports des signes avec leurs utilisateurs, on n'est plus dans une sémantique lexicale, ni même phrastique, mais dans une approche intégrant les conditions d'utilisation de la langue, le contexte, la situation dans laquelle les mots, les phrases sont énoncés. La problématique de la sémantique pragmatique surgit du problème que posent des mots comme *je*, *ici*, *demain*, qui n'ont de sens que par rapport à une situation d'énonciation : quand on dit *demain*, c'est forcément par rapport à *aujourd'hui*, qui est le jour où on parle. De même, *je* est celui qui parle, etc. On peut aller plus loin en observant des énoncés (énoncés performatifs, étudiés par John L. Austin, 1970, *Quand dire, c'est faire*) tels que « Je te baptiste au nom du Père, du Fils et du Saint Esprit », « je déclare la séance ouverte », qui réalisent l'action qu'ils expriment : le simple fait de dire « je te baptise » baptise, rend effectif l'acte de baptême. On sort donc du cadre du mot et de la phrase pour prendre en compte toute la situation dans laquelle ces phrases sont proférées. Car bien sûr, elles ne réalisent l'acte qu'elles énoncent que si certaines conditions sont réunies : seul un prêtre peut baptiser, seul un président de séance peut la déclarer ouverte, etc. La rencontre de la pragmatique et de la sémantique donne également lieu à des approches argumentatives, qui observent le déroulement et l'enchaînement des énoncés, en relation avec les normes sociales qui les régissent.

Ces approches pragmatico-sémantiques sont évidemment synchroniques.

COURS

Sémantique structurale — L'analyse sémique — (1) L'approche de Pottier

La sémantique structurale analyse la signification des mots et les relations de sens qu'ils entretiennent. Ces relations s'expriment au sein d'une structure. C'est donc à travers la structuration du lexique qu'on peut analyser la signification d'un signe linguistique. On utilise pour cela la notion d'**analyse sémique**, adaptée des principes de la phonologie structurale. La phonologie est la discipline qui étudie les unités phoniques du langage. Les phonèmes se définissent de façon relationnelle, par opposition et différentiation. Les sons [t], [d] et [k] sont des phonèmes parce que le remplacement de l'un par l'autre avant un [u] provoque un changement de sens : *toux*, *doux*, *coup*. Cette méthode s'est révélée très efficace pour décrire avec précision le système des sons d'une langue. On a donc essayé de l'adapter à d'autres champs de la linguistique, en particulier à la sémantique. C'est ce qui a donné l'analyse sémique, ou componentielle. Dans cette perspective, on considère que le signifié d'un mot peut être découpé en traits sémantiques pertinents appelés **sèmes** : l'analyse sémique désigne donc la

recherche des sèmes constituant le signifié d'un mot, par ressemblance et différence avec les signifiés des mots qui lui sont proches. Le principe est donc de décrire des termes les uns par rapport aux autres, par des traits d'opposition. La plus célèbre analyse sémique a été proposée par Pottier en 1963, dans l'article « Du très général au trop particulier », autour des noms référant à la notion de *siège*.

Sèmes / Mots	Pour s'asseoir	Matériau rigide	Pour une personne	Sur pied(s)	Avec dossier	Avec bras
Siège	+	0	0	0	0	0
Chaise	+	+	+	+	+	–
Fauteuil	+	+	+	+	+	+
Tabouret	+	+	+	+	–	–
Canapé	+	+	–	+	+	0
Pouf	+	–	+	–	–	–

Cette analyse sémique des noms référant à la notion de *siège* propose six sèmes distinctifs : S1 = /pour s'asseoir/, S2 = /sur pied/, S3 = /pour une personne/, S4 = /avec dossier/, S5 = /avec bras/, S6 = /matériau rigide/. Le S1, /pour s'asseoir/, est commun à tous les mots, tandis que tous les autres sèmes opposent et distinguent les signes entre eux. Le mot auquel il correspond, *siège*, qui reprend la notion générale, est l'archilexème, ou hyperonyme, de tous les autres. Le premier sème est dit **générique**, parce qu'il est commun à tous les sièges et distingue leur *genre* par opposition aux autres meubles. Les sèmes suivants sont dits **spécifiques**, parce que leur mise en relief permet d'opposer entre eux les lexèmes *canapé, chaise, fauteuil, pouf* et *tabouret*.

Ainsi *tabouret* et *chaise* n'ont qu'un sème pertinent en opposition, le sème /avec dossier/, positif pour *chaise*, négatif pour *tabouret*. De même, *chaise* et *fauteuil* s'opposent uniquement par le sème, /avec bras/, positif pour *fauteuil*, négatif pour *chaise*. En revanche, *tabouret* et *pouf* s'opposent par deux sèmes, /sur pied/ et /matériau rigide/ : ces deux sèmes sont positifs pour *tabouret*, négatifs pour *pouf*. Et ainsi de suite pour tous les couples que peuvent former les cinq mots cités, et d'autres comme *banc, banquette, chaise longue, divan*, etc., auxquels on peut étendre l'analyse à condition de rajouter quelques sèmes supplémentaires. Chaque ligne horizontale de ce tableau représente le **sémème** (l'ensemble des sèmes) du signe. Ainsi, le sème générique /pour s'asseoir/ et les sèmes spécifiques /matériau rigide/, /pour une personne/, /sur pieds/ composent le sémème de *tabouret*.

Les sèmes peuvent être de différentes natures. Il s'agit généralement de traits de contenu, relevant de propriétés du référent, de la conception ordinaire de ce à quoi sert une *chaise*, un *fauteuil,* etc. Il ne faut pourtant pas confondre le sémème avec une description du référent, car une analyse en traits distinctifs ne donne pas une définition, mais une analyse par oppositions ; elle précise la place et la valeur des signes les uns par rapport aux autres. On peut saisir cela en comparant le résultat d'une analyse sémique avec une définition lexicographique : si le *PR1* donne pour définition de *fauteuil* « siège à dossier et à bras, à une seule place », il ne mentionne pas le fait que ce siège est sur pieds, ni en matériau rigide : c'est inutile. On reste encore dans une définition assez proche du contenu du sémème. Mais on peut imaginer que la définition lexicographique de *pouf* ne sera pas « siège pour une personne », ce qui serait trop limité, ne sera pas non plus « siège pour une personne dépourvu de pieds, de bras, de dossier et en matériau non rigide », mais quelque chose comme « siège bas, mou et confortable, d'inspiration orientale ». On voit donc que les définitions lexicographiques ne sont pas constituées à partir des éléments de l'analyse sémique, même si la pratique lexicographique s'en inspire.

Par ailleurs, les sèmes, s'ils sont le plus souvent des traits de contenu, peuvent aussi être des traits linguistiques, quand il faut distinguer des termes qui ne s'opposent que par le registre de langue.

Ainsi, on ne peut opposer *buter* et *tuer* que par un trait linguistique /familier/, marqué positivement pour *buter* et négativement pour *tuer*, et non par un trait de contenu, puisque ces deux termes ont par ailleurs le même sens. De même *ictère* et *jaunisse* désignent la même maladie, mais le 1er est un terme technique, scientifique, tandis que le 2e est le terme courant.

Par ailleurs, les différents sèmes constituant un sémème peuvent être répartis en deux catégories, les **sèmes dénotatifs**, ou **inhérents**, et les **sèmes connotatifs**, ou **afférents**. Les premiers sont des sèmes qui sont acceptés par l'ensemble des locuteurs, de façon stable (ex : pour *caviar*, /comestible/ ou, pour *femme*, /féminin/), tandis que les seconds sont des sèmes instables, voire personnels, tout ce qui relève de la connotation (ex : pour *caviar*, /luxueux/ ou, pour *femme*, /faible/).

L'analyse sémique est aujourd'hui contestée, notamment par les psychologues, qui montrent que notre cerveau n'utilise pas le vocabulaire de cette manière.

Cela n'empêche pas l'analyse sémique d'avoir fait considérablement progresser la description du lexique en précision et en rigueur de classement, ce qui était son but principal et qu'elle a parfaitement atteint.

L'analyse sémique est également fondamentale pour la lexicographie. Elle sert souvent de base à la constitution des définitions. On peut s'en servir pour décrire des cas de polysémie.

Autre application de l'analyse sémique : l'analyse des textes. On peut y faire apparaître des champs sémantiques, soit un ensemble de mots (tous de même catégorie) relevant d'une même notion (ex : les mots *haine*, *amour*, *passion*, *envie*, *jalousie*, etc. peuvent constituer dans un texte donné, le champ sémantique du sentiment, en relation avec un champ notionnel, plus large, qui pourra comprendre des mots d'autres catégories, comme *adorer*, *à la folie*, *fou de X*, etc. Ces champs sémantiques un fois relevés, il faudra les organiser, les hiérarchiser, en repérant le terme englobant, l'archilexème, s'il est présent dans le texte. Le classement dépendra des mots du texte et pourra donc être différent de celui des mots hors contexte. On pourra ensuite mettre en relation les différents champs sémantiques entre eux, ou avec les champs notionnels auxquels ils correspondent.

Enfin, l'analyse sémique a permis de poser rigoureusement les notions d'hyperonymie, d'hyponymie, de champ lexical, notionnel et sémantique :

1° **Hyperonymes** et **hyponymes :**

Chacun des mots *moineau, pigeon, alouette, mésange* et *hirondelle* est un hyponyme, ou terme spécifique, de *oiseau*, qui constitue en retour l'hyperonyme, le terme générique, de ces cinq noms et de beaucoup d'autres.

La relation hyponymique repose sur la notion d'implication logique, d'emboîtement : si tel animal est une mésange, alors cet animal est obligatoirement un oiseau, et l'ensemble des mésanges forme un sous-ensemble spécifique du genre des oiseaux qui, à leur tour, sont un sous-ensemble de la classe des animaux. Une **classe** est un ensemble, encore plus vaste que le genre, d'objets définis par le fait qu'ils possèdent tous un ou plusieurs caractères communs. On a donc trois niveaux : niveau général (classe, ici animal), niveau intermédiaire (genre, ici oiseau), niveau spécifique (espèce, ici mésange), calqués sur les classifications des sciences naturelles. Pour le siège, cela donnera : classe = mobilier, genre = siège, espèce = chaise. On voit donc qu'un signe hyperonyme d'un autre (*oiseau* pour *alouette*) peut être hyponyme d'un troisième (*oiseau* pour *animal*). Le statut d'hyponyme ou hyperonyme a des conséquences sémantiques : le signe *hirondelle* est plus complexe, son sémème comporte plus de sèmes que celui de *oiseau*, qui est lui-même plus complexe que celui d'*animal*. Par contre, il réfère à moins d'individus : si l'on parle des oiseaux, on fait référence à plus d'animaux que si on parle des hirondelles, qui est nettement plus restrictif. Ainsi, l'hyponyme est plus riche sémantiquement mais plus pauvre référentiellement que l'hyperonyme.

Pour l'analyse de texte, les hyperonymes ont une importance capitale : d'une part, dans le travail de résumé notamment, ce sont les hyperonymes qui permettent d'abstraire et de condenser le contenu du texte, en particulier les exemples ; mais surtout, d'autre part, en commentaire composé ou en analyse stylistique, les hyperonymes vont servir à définir les **champs lexicaux** à l'œuvre dans le texte.

2° **Champ générique** vs **champ lexical :**

L'ensemble des mots ayant en commun un même genre sémantique, comme *siège*, c'est-à-dire possédant un sème générique commun, est appelé champ générique à l'intérieur de la langue, c'est-à-dire du point de vue de tous les mots possibles dans un dictionnaire. Le champ générique de *siège* est donc composé de *tabouret*, *chaise*, *fauteuil*, *canapé*, *pouf*, et de beaucoup d'autres. Le champ lexical, lui, est un ensemble de termes dont les éléments ont, au plan du signifié, un dénominateur commun sémantique, un sème spécifique commun. Il regroupe un certain nombre de mots utilisé dans un texte sous un hyperonyme. Le champ générique relève donc de la langue, du domaine des possibles, alors que le champ lexical se trouve dans un texte. Il ne se confond donc pas avec le champ générique, pour deux raisons :

a. Un texte utilise très rarement tous les hyponymes existant dans la langue pour désigner les espèces d'un même genre. Il n'y a donc pas de champ générique dans un texte, seulement un champ lexical, restreint aux termes sélectionnés par l'énonciateur pour construire une certaine représentation.

Du coup, lors de l'analyse du texte, le choix de l'hyperonyme est très important et parfois délicat dans la mesure où il faut choisir le juste niveau d'emboîtement en fonction du nombre des termes et de leur rôle sémantique dans la représentation : par exemple, dans une description de chambre à coucher, on trouvera presque nécessairement un champ lexical du *mobilier*, mais selon qu'il s'agit de la chambre d'un homme, d'une femme ou d'un couple, de personnages jeunes ou vieux, riches ou pauvres, amoureux ou tout entier tournés vers le travail, etc., il pourra être nécessaire d'isoler le champ lexical du *couchage*, ou celui de *la toilette*, ou celui du *mobilier de bureau*, pour l'opposer en quantité et en qualité au champ lexical des autres meubles.

b. Inversement, le champ lexical recoupe souvent plusieurs champs génériques, notamment parce qu'il peut regrouper des termes de classes grammaticales différentes : par exemple, sous l'hyperonyme *couchage* on pourra, s'ils sont employés dans la description, placer aussi bien des noms de meubles ou de linges, que des verbes indiquant la position du corps ou des adjectifs et des adverbes associés au sommeil.

3° **Champ lexical** et **réseau sémantique** :

Le sens d'un texte résulte de l'entrecroisement des champs lexicaux ; une fois relevés les différents champs lexicaux d'un texte, il s'agit donc de mettre à jour les relations qui structurent ces champs en un ou plusieurs réseaux sémantiques, car ce sont ces réseaux qui assurent la cohérence et la cohésion sémantiques du texte.

Toujours dans le cadre de notre description de chambre, le champ lexical du *couchage* peut, par exemple, s'intégrer à un réseau sémantique de la *sensualité :* il entrera alors en interaction avec d'autres champs lexicaux liés à la *parure*, à la *beauté corporelle*, au *bien-être*, etc. Mais le couchage peut tout aussi bien contribuer à un réseau sémantique de la *maladie :* il interagira dans ce cas avec des champs lexicaux tout différents, relatifs au *soin*, à la *méforme physique*, à la *souffrance*...

Mais surtout, la notion de réseau sémantique permet d'intégrer à l'analyse de la signification d'autres éléments producteurs de sens qui ressortissent à la syntaxe ou à la stylistique : le réseau de la *maladie* pourra, par exemple, inclure un phénomène syntaxique tel que la représentation du personnage en position de sujet passif ou d'objet des verbes du texte, et un procédé stylistique comme l'emploi de métaphores végétales ou minérales soulignant la prostration du malade.

TD

1) Donner les sèmes communs et les sèmes différents de chacune de ces paires de mots :

- **Obédience / obéissance**

Obéissance : le fait d'obéir, l'état de quelqu'un qui obéit.

Obédience : obéissance à un supérieur ecclésiastique ; lien entre une puissance spirituelle, politique, et ceux qui lui sont soumis.

→ Le sème commun et générique est /fait d'obéir/, le sème distinctif est /relation spirituelle, intellectuelle/, marqué + pour *obédience* et – pour *obéissance*.

- **Vénéneux / venimeux**

→ Le sème commun est /nocivité pour l'humain/, les sèmes distinctifs sont /végétal/, marqué + pour *vénéneux* et – pour *venimeux*, et /animal/, marqué + pour *venimeux* et – pour *vénéneux*.

- **Nautique / naval**

→ Le sème commun est /en relation avec la navigation/, les sèmes distinctifs sont /de plaisance/, marqué + pour *nautique* et – pour *naval*, et /de guerre/, marqué + pour *naval* et – pour *nautique*.

- **Inclinaison / inclination**

Inclinaison : action de pencher, état de ce qui est incliné

Inclination : mouvement affectif spontané vers un objet ou une fin

→ Le sème commun est /action de pencher/, les sèmes distinctifs sont /concret/, marqué + pour *inclinaison* et – pour *inclination*, et /abstrait, affectif/, marqué + pour *inclination* et – pour *inclinaison*.

2) À partir des définitions proposées, mettre en évidence les traits qui opposent entre eux les différents termes ci-dessous : *Averse*, *bruine*, *crachin*, *giboulée*, *grain*, *orage*.

Averse : pluie abondante et subite

Bruine : pluie fine et froide

Crachin : pluie fine et persistante

Giboulée : averse soudaine et violente de pluie, mêlée de grêle ou de neige

Grain : averse violente amenée par le vent

Orage : grosse pluie, souvent mêlée de grêle, accompagnée de vent, d'éclairs et de coups de tonnerre

Pluie : eau qui tombe par gouttes de l'atmosphère

On considère que le terme générique désignant la notion est *pluie*. On peut d'entrée opposer deux séries de termes en fonction de l'abondance de la pluie (averse, giboulée, grain, orage sont abondants, contre bruine et crachin qui ne le sont pas). Ensuite, on peut distinguer *bruine* de *crachin* en fonction du trait /froid/, marqué positivement ou négativement. Pour la série des pluies abondantes, on prend en considération les éléments qui accompagnent la pluie, comme la grêle, le vent ou les éclairs. On a ainsi le tableau suivant :

Mots / Sèmes	Averse	Bruine	Crachin	Giboulée	Grain	Orage
/eau qui tombe par gouttes de l'atmosphère/	+	+	+	+	+	+
/abondant/	+	–	–	+	+	+
/froid/	–	+	–	–	–	–
/grêle/	–	–	–	+	–	+
/vent/	–	–	–	–	+	+
/éclairs/	–	–	–	–	–	+

Dans ce tableau, tous les termes se distinguent les uns des autres par leur profil de + et de - ; on voit bien qu'il ne s'agit pas de définir ces termes, mais de les situer les uns par rapport aux autres. Ainsi *crachin* n'est défini que par des traits négatifs, ce qui ne suffit pas à faire une définition, mais qui est assez pour situer ce terme vis-à-vis des autres. On note aussi que tous les sèmes correspondent à des traits de contenu, et non à des traits linguistiques (ce qui aurait pu intervenir si on avait eu *flotte* ou *saucée* dans la liste), et que ce sont tous des sèmes dénotatifs, ou inhérents. Si on ajoute un terme, *ondée* à la liste, on doit ajouter un sème (par exemple /bref/) pour maintenir les distinctions et l'unicité des sémèmes.

On voit qu'une partie de ce tableau (gauche) présente un classement, basé sur une opposition froid/non froid, tandis que l'autre partie (droite) n'est pas un classement fondé sur une opposition. De plus, à certains nœuds de l'arbre correspondent des termes mais pas à tous : pour « pluie non fine » on a *averse*, mais pour « pluie fine » on n'a rien… Encore une forme de lacune du lexique.

3) En vous inspirant de l'exercice ci-dessus, proposez une grille sémique pour les mots suivants.
Avenue, *cours*, *boulevard*, *impasse*, *rue*, *venelle*, *passage*, *villa*.

Avenue : voie urbaine plantée d'arbres
Cours : voie urbaine dotée de contre-allées
Boulevard : large voie urbaine faisant le tour de la ville
Impasse : petite rue qui n'a pas d'issue
Rue : voie urbaine
Venelle : petite rue étroite
Passage : petite rue interdite aux voitures
Villa : impasse bordée de maisons individuelles

TD

1) Relever les deux principaux champs sémantiques du texte suivant. Décrire leur organisation.

Leur idéal était Cornaro, ce gentilhomme vénitien, qui à force de régime atteignit une extrême vieillesse. Sans l'imiter absolument, on peut avoir les mêmes précautions, et Pécuchet tira de sa bibliothèque un Manuel d'hygiène par le docteur Morin.

Comment avaient-ils pu vivre jusque-là ? Les plats qu'ils aimaient s'y trouvaient défendus. Germaine embarrassée ne savait que leur servir.

Toutes les viandes ont des inconvénients. Le boudin et la charcuterie, le hareng saur, le homard et le gibier sont « réfractaires ». Plus un poisson est gros plus il est gras et par conséquent lourd. Les légumes causent des aigreurs, le macaroni donne des rêves, les fromages « considérés généralement sont d'une digestion difficile ». Un verre d'eau le matin est « dangereux » ; chaque boisson ou comestible était suivi d'un avertissement pareil, ou bien de ces mots : « mauvais — gardez-vous de l'abus — ne convient pas à tout le monde. » — Pourquoi mauvais ? où est l'abus ? comment savoir si telle chose vous convient ?

Quel problème que celui du déjeuner ! Ils quittèrent le café au lait, sur sa détestable réputation ; et ensuite le chocolat, — car c'est « un amas de substances indigestes » ; restait donc le thé. Mais « les personnes nerveuses doivent se l'interdire complètement ». Cependant Decker au XVIIe siècle en prescrivait vingt décalitres par jour, afin de nettoyer les marais du pancréas.

[…]

Qu'est-ce donc que l'hygiène ?

— « Vérité en deçà des Pyrénées, erreur au-delà » affirme M. Lévy ; et Becquerel ajoute qu'elle n'est pas une science.

Alors ils se commandèrent pour leur dîner des huîtres, un canard, du porc aux choux, de la crème, un Pont-l'Evêque, et une bouteille de Bourgogne. Ce fut un affranchissement, presque une revanche ; et ils se moquaient de Cornaro ! Fallait-il être imbécile pour se tyranniser comme lui ! Quelle bassesse que de penser toujours au prolongement de son existence ! La vie n'est bonne qu'à condition d'en jouir. — « Encore un morceau ? » — « Je veux bien. » — « A la tienne ! » — « Et fichons-nous du reste ! ». Ils s'exaltaient.

Bouvard annonça qu'il voulait trois tasses de café, bien qu'il ne fût pas un militaire. Pécuchet, la casquette sur les oreilles, prisait coup sur coup, éternuait sans peur, et sentant l'envie d'un peu de champagne, ils ordonnèrent à Germaine d'aller de suite au cabaret, leur en acheter une bouteille. Le village était trop loin. Elle refusa. Pécuchet fut indigné.

— « Je vous somme, entendez-vous ! je vous somme d'y courir. »

Elle obéit, mais en bougonnant, résolue à lâcher bientôt ses maîtres, tant ils étaient incompréhensibles et fantasques.

Puis, comme autrefois, ils allèrent prendre le gloria sur le vigneau.

Gustave Flaubert, *Bouvard et Pécuchet*, 1881.

1) Repérage des champs sémantiques :

Deux champs sémantiques se détachent nettement dans ce texte : celui des aliments solides (rose) et celui des aliments liquides (vert).

2) Choix de l'hyperonyme et structuration des champs : il faut, dans la mesure du possible, repérer un hyperonyme dans le texte même, mais il n'est pas toujours mentionné.

1re série : L'organisation de la série pose problème pour un lecteur moderne s'il s'appuie sur la phrase qui introduit la série : « Toutes les viandes ont des inconvénients ». Cela implique d'inclure sous l'hyperonyme *viandes*, donc dans le genre *viande*, des termes comme *homard*, ou mieux encore *légumes* ou *macaroni*. En fait, le terme *viande*, étymologiquement (*vivenda* = tout ce qui fait vivre) signifie en ancien français tout type de nourriture. Le mot se spécialise à la fin du XIVe siècle dans le sens de *chair des mammifères et des poissons dont l'homme se nourrit*, mais le sens étymologique perdure jusqu'à la fin du XIXe, surtout dans le mot au pluriel *viandes* (ce qui est le cas dans notre texte). D'où deux analyses possibles :

a) Celle de *viandes* en tant que terme générique (équivalent archaïque de *nourriture*), ce qui permet de considérer que la première phrase annonce le thème global du paragraphe. Dans ce cas, *viandes* est l'hyperonyme des hyponymes *poisson*, *légumes*, *gibier*, *charcuterie* etc...

b) Celle qui place *viandes* comme hyponyme de l'hyperonyme *comestible*. Si on adopte cette seconde structuration, à partir d'une lecture moderne de *viandes*, on peut attaquer la description de la structuration du champ sémantique. On mettra au rang le plus haut le mot *comestible* (sème générique : /qui se mange/). Il est hyperonyme d'un certain nombre d'hyponymes : *viandes* (/qui se mange/, /carné/, /animal terrestre/), *légumes* (/qui se mange/, /végétal /), *poisson* (/qui se mange/, /carné/, /animal aquatique/). Nb : on pourrait introduire un niveau supplémentaire avec un hyperonyme comme *chair*, pour distinguer *viande* et *poisson*, dont on voit qu'ils ont un sème en commun, un de plus que ce qui les distingue de *légumes*. On peut placer, sous ces hyperonymes génériques, des hyponymes représentant les espèces. Pour pouvoir classer toutes les espèces citées dans le texte, il va falloir rajouter des hyperonymes du niveau du genre, non mentionnés : *pâtes* et *produits laitiers*. Le premier terme permet de rendre compte de la mention de *macaroni*, le second de *crème* et *fromage*, ce dernier étant hyperonyme de *Pont l'Évêque*. Le genre des *légumes* n'est représenté que par *choux*. Le genre des *poissons*, auquel on peut ajouter les crustacés et coquillages, a pour hyponymes les mots *hareng saur*, *homard* et *huîtres*. L'hyperonymes *viande* est celui qui a le plus d'hyponymes (*porc*, *canard*, *charcuteries*, *boudin*, *gibier*), qu'on peut répartir selon plusieurs oppositions. On peut les opposer selon le sème /transformé/ : viandes transformées (*charcuteries*,

boudin), *vs* viandes non transformées (*porc*, *canard*, *gibier*). On pourrait aussi isoler les viandes d'élevage et celles qui ne le sont pas, mais il est difficile de placer le canard, qui peut être d'élevage ou non, là-dedans. Choisissons de placer sur le même rang *porc*, *canard* et *gibier*, et de considérer comme des hyponymes de *porc* ses dérivés *charcuterie* et *boudin*. Ce dernier terme est un peu problématique car il se trouve placé dans une catégorie dont le sème générique est /carné/ alors qu'il n'est pas, scientifiquement parlant, de la chair…

On peut représenter cela en une structure hiérarchique (faire le schéma).

On voit ici la différence entre champ sémantique et champ lexical : le champ lexical des légumes, par exemple, inclut tous les légumes possibles et imaginables, alors que le champ sémantique des légumes, dans notre texte, se limite à *choux*. Il faut mettre cela en rapport avec la (relative) abondance des termes du champ sémantique de la viande. Cela n'est pas sans conséquences pour le sens qui se dégage du texte : nous sommes à une époque et dans une culture où la viande est l'aliment du riche et le légume est l'aliment du pauvre, donc mal vu, tout juste bon à servir d'accompagnement (cf. le repas de Gervaise dans *L'Assommoir*) ; on peut aussi noter l'importance des termes présentant des aliments non transformés, peu cuisinés. On n'a pas, par exemple, dans le champ sémantique de la viande, de noms désignant des préparations spécifiques, pas de *rôti*, de *ragoût*, de *grillades*, ou de noms désignant des morceaux particuliers, pas de *filet mignon*, pas de *tournedos*, de *filet*… Bouvard et Pécuchet, sous leurs airs de gourmets, sont des rustres, et consomment une nourriture certes abondante (ils sont à la campagne), mais grossière, peu raffinée.

2e série : c'est la série des boissons. On peut tout de suite se poser la question de sa relation au premier champ sémantique : c'est clair, les boissons sont opposées aux comestibles. Le sème générique de *comestible* étant /qui se mange/, on posera un sème /qui se boit/ pour la classe des boissons. La structuration de ce champ sémantique est assez facile à décrire, il faut juste éviter un petit écueil : opposer boissons alcoolisées et non alcoolisées. Le *gloria* en effet (café avec une goutte de calvados) pose problème. On peut tout simplement distinguer les boissons chaudes des boissons froides, (sans hyperonymes cités, ni même existants). Le premier groupe rassemble *thé*, *chocolat* et *café*, ce dernier ayant deux hyponymes, *café au lait* et *gloria* ; le second groupe rassemble *eau* d'une part et *vin* de l'autre, avec deux hyponymes, *Champagne* et *Bourgogne*.

3) Repérage des champs notionnels.

Il s'agit maintenant de mettre à jour les relations qui structure le sens lexical dans ce texte : relation des champs sémantiques entre eux, et avec d'autres éléments du texte. Il ne s'agit pas de tout donner en vrac, de faire un fourre-tout de mots ayant quelque chose à voir, mais de hiérarchiser et de structurer.

Tout d'abord, il est évident que les deux principaux champs sémantiques qui structurent ce texte, celui des aliments solides et celui des boissons, sont en relation et dessinent un champ associatif de la nourriture. Il y a donc interaction entre ces deux champs, mais aussi interaction de ces champs avec des éléments isolés. Il y a des noms (les noms de repas, *plats*, *bouteille*, *verre*, *tasses*, *digestion*, *régime*, *cabaret* éventuellement), qui ne s'inscrivent pas à proprement parler dans un champ sémantique, mais qui ont, à des degrés divers, des éléments sémantiques communs. *Bouteille*, par exemple, est un contenant de liquide (comme *tasse*), ce sème /liquide/ est aussi constitutif du champ des boissons. Il y a aussi les adjectifs *lourd* et *indigestes*, les verbes *servir* et *commander*, la locution *à la tienne*.

Ce champ sémantique peut être relié à champ notionnel plus diffus, qu'on pourrait appeler le champ associatif de la santé. Il est en relation avec l'adjectif *nerveuses*, décrivant un état physique dans

un vocabulaire médical. Ceci permet d'inclure dans le réseau en question des termes généraux évoquant la médecine (*docteur*, *hygiène*, *science*) et des noms désignant des processus physiques : *régime*, *aigreurs*, *digestion*, ainsi que les adjectifs *lourd* et *indigeste*. Ces derniers termes (sauf *aigreurs*) sont également présents dans le champ associatif de la nourriture, ce qui fait apparaître une interaction entre les deux. La présence dans le champ sémantique de la santé de termes en relation plus ou moins directe avec la santé permet d'y inclure également tout le vocabulaire de la prescription, et les mots sont nombreux, même s'ils ne sont pas organisés en champ lexical : le verbe *prescrire* est présent, mais c'est le plus souvent de prescription négative qu'il s'agit, avec des verbes comme *devoir*, *interdire*, des adjectifs comme *défendus*, *dangereux*, *mauvais*, et le nom *abus*. Ce champ associatif apparaît aussi par certains aspects syntaxiques, comme la phrase à l'impératif (*gardez-vous de l'abus*).

On a donc, dans ce texte, 2 champs sémantiques liés à l'alimentation, celui de l'alimentation elle-même, et celui de la santé. Il est évident que tous deux se croisent, par certains points (adjectifs) mais surtout se complètent. Si le premier paraît à première vue majeur (on a d'abord l'impression que le texte est consacré à la nourriture), on voit ensuite que le maillage plus discret assuré par le second oriente le sens dans une certaine direction.

2) En vous inspirant de l'exercice ci-dessus, relever, décrire et discuter le(s) champ(s) sémantique(s) et le(s) champ(s) notionnel(s) dans ce texte.

Ce corps de louveterie est un drôle de corps. Il y a des lieutenants qui sont recta et font un gros travail, en accord d'ailleurs avec les égaux en grade du corps des forestiers. Non seulement ils s'arrangent (ou doivent s'arranger) pour détruire les « *nuisibles* » mais ils doivent protéger les « *utiles* ». Je parle des bêtes. Par exemple, les nuisibles, ce sont les renards, les sangliers, les blaireaux et les loups naturellement : les sanguinaires. Les utiles ce sont les chamois, les daims, les cerfs, les biches ; les cerfs étant, selon la saison (d'amour ou pas d'amour) classés alternativement dans les *nuisibles*, puis dans les *utiles*. Je ne veux pas dire que les lieutenants tiennent ça très à cœur mais enfin, ils devraient. En tous cas, au-dessus des lieutenants, il y a des capitaines et ceux-là alors, ils ne foutent pas une rame car ils sont purement honorifiques. Si bien que, par exemple, dans nos hautes régions scabreuses où les *nuisibles* pullulent dans des terrains qui ne sont pas précisément destinés à des premiers communiants, il n'y avait jamais eu de capitaine de louveterie. On s'en tenait au lieutenant ; car il fallait ici quelqu'un qui soit assez sûr de son coup de carabine, même un jour de semaine. N'oubliez pas qu'il y avait des ours au col du Rousset et dans la forêt de Lente ; et des loups un peu partout. On nommait des capitaines dans les vallées, du côté de Pontcharrat, même plus haut jusqu'à Ugine, dans des endroits de « *figuration* ». C'était généralement un gros électeur influent et qu'on savait ambitieux ; ou bien des châtelains un peu romanesques qu'on nommait capitaine de louveterie. Cela les autorisait à avoir un *train* et même un uniforme. Et, quand ils en avaient envie, ils pouvaient parader comme des Césars. Ce qui est un fameux exutoire et facilite la diplomatie de préfecture.

Jean Giono, *Un roi sans divertissement*, 1963

COURS

La sémantique structurale – (2) l'approche de Greimas

On va aborder aujourd'hui les analyses de Greimas, linguiste qui a travaillé, dans les années 60 (son bouquin, *Sémantique structurale*, date de 1966) la question du sens dans cette perspective. Il se place à la fois en parallèle et en continuité de Pottier. En parallèle parce que leurs travaux sont contemporains, en continuité du point de vue de l'axe qui mène d'une sémantique lexicale à une sémantique discursive. On s'intéresse aux travaux de Greimas parce qu'ils permettent de poursuivre le

travail sur les sèmes et l'analyse sémique en les intégrant peu à peu à une approche du sens en discours, mais auparavant, il faut faire un petit retour en arrière sur la façon qu'il a de concevoir les unités minimales de sens et la signification.

Greimas se place, lui aussi, dans une perspective structuraliste, mais dans un structuralisme de la signification, avant celui du lexique : pour lui, les termes ne doivent pas être analysés, à tous points de vue, en eux-mêmes, mais à partir de structures abstraites de signification. Il ne cherche donc pas à décrire le fonctionnement du lexique, en tous cas pas directement et en tant que tel, dans sa « réalité » de mots et de phrases énoncés, mais à mettre à jour sa structuration sémantique, les relations de sens qui le sous-tendent. Il s'appuie sur l'idée qu'il existe des structures de signification, dont la forme la plus élémentaire est la relation d'opposition entre deux termes.

Pour qu'il y ait opposition, il faut qu'il y ait conjonction et disjonction, que les deux termes aient des choses en commun et en même temps qu'ils soient différents : *bas* s'oppose à *pas*, *route nationale* à *route départementale*, le premier couple a le son final /a/ en conjonction et le son initial /b/ et /p/ en disjonction ; le second couple a le nom *route* en conjonction, l'adjectif *nationale* ou *départementale* en disjonction. Le premier couple fait intervenir une opposition d'ordre phonétique, (mais qui produit également du sens) /b/ *vs* /p/, tandis que le second porte une opposition d'ordre sémantique : *grand* vs *petit*. Vous vous souvenez de l'idée d'un parallélisme de fonctionnement entre le plan du signifiant et celui du signifié (ou *expression* et *contenu*), qui fonde l'idée d'une analyse de la signification par des unités minimales du sens. Greimas, bien qu'il ne pose pas l'isomorphisme des deux plans, reprend un peu cette idée, et montre que dans *pas* et *bas*, les phonèmes /b/ et /p/ s'opposent parce que le premier est voisé et que le second ne l'est pas. Ce qu'il souligne, c'est que ces deux phonèmes sont comparables, là encore, parce qu'ils sont à la fois en conjonction et en disjonction. Ils sont en conjonction parce leur opposition se situe sur un même axe, l'axe du voisement, et en disjonction parce que, sur cet axe, /b/ représente un pôle et /p/ l'autre pôle. Il y a donc une dimension unique, un axe du voisement, à l'intérieur de laquelle se manifeste une opposition.

Greimas propose de transférer cette idée au plan de la signification et de poser un axe, axe sémantique cette fois, pour rendre compte de l'opposition entre *grand* et *petit*. Pour cet exemple, cet axe est celui de la « mesure du continu » ou, plus simplement, de la taille. C'est donc la première notion posée par Greimas, celle d'**axe sémantique**, un dénominateur commun des deux termes, sur fond duquel s'exprime l'opposition entre les deux termes, et s'articule la signification. On a là la formule initiale de la structure de base de la signification, sur laquelle va s'appuyer le reste de son analyse. Cet axe sémantique exprime une **relation** entre les deux termes, qu'on peut symboliser ainsi : A / r (S) / B, où A et B sont les termes (*grand* et *petit* par exemple), r est la relation et S est le contenu sémantique de cette relation. L'axe sémantique, c'est tout ce qui est entre les barres obliques, c'est la relation + le contenu de la relation. C'est l'entité S, le contenu sémantique, qui intéresse le linguiste, le sémanticien. Le symbole r représente le lien, l'axe, et le symbole S est la nature du lien, par exemple l'axe (r) de la mesure du continu (S).

De cet axe sémantique, et du contenu sémantique de la relation, vont découler les sèmes, les unités de signification, conçus comme des propriétés des termes. Si l'on oppose les termes *fille* et *garçon* sur un même axe sémantique A / r (S) / B : *fille* r (sexe) *garçon*, on obtiendra deux éléments de signification, deux sèmes, /féminité/ et /masculinité/, A (s1) r B (s2) : *fille* /féminité/ r *garçon* /masculinité/. L'axe sémantique à deux termes s'exprime en deux éléments de signification, deux sèmes, un pour chacun des termes impliqués dans la relation.

On a donc posé là très fermement la notion de la nature structurelle du sens, à travers cette structure élémentaire qui est l'opposition deux à deux, de deux termes. On l'avait déjà dans l'analyse sémique des sièges, mais on a là un niveau supplémentaire d'abstraction qui est cette idée d'axe sémantique. On peut donc considérer le sens d'une structure élémentaire du point de vue de l'axe sémantique qui la parcourt, ou du point de vue des sèmes qui s'y articulent dans les termes impliqués. C'est-à-dire qu'on peut considérer la structure de signification de *garçon* et *fille* du point de vue de l'axe du sexe qui les oppose, symbolisé par S, ou du point de vue des sèmes /masculinité/ et /féminité/ qui y sont articulés, symbolisés par s. Il ne faut pas confondre ces deux niveaux. Ces deux termes ont, du point de vue de cette structure de signification, une conjonction, celle du sexe, et une disjonction, le fait que l'un soit masculin et l'autre féminin.

La façon dont un axe sémantique s'organise en sèmes doit être précisée, en particulier par rapport aux grilles d'analyse sémique qu'on a pu pratiquer. Tout d'abord, si l'on s'en tient à une organisation en deux termes, une opposition binaire, on peut considérer qu'on a affaire à une opposition marqué *vs* non-marqué. C'est ce qui se passe avec l'opposition phonique : /p/ et /b/ s'opposent sur l'axe du voisement, en ce que /p/ est voisé et /b/ non voisé. C'est ce type d'opposition qui est transféré dans la grille sémique des sièges : si l'on prend par exemple *chaise* et *pouf* s'opposant sur l'axe de la rigidité, on considère qu'on a *chaise* qui est rigide, qui est donc marqué, et *pouf* qui ne l'est pas, qui est donc non-marqué. Le sème /rigide/ est présent dans un cas (*chaise*) et absent dans l'autre (*pouf*). On symbolisera cela par « s *vs* –s », rigide *vs* pas rigide. Mais on voit bien si l'on observe l'opposition *garçon* (masculinité) vs *fille* (féminité), que c'est plus complexe : ce n'est pas simplement que le sème /masculinité/ est marqué dans *garçon* et non-marqué dans *fille*, ou réciproquement pour le sème /féminité/. En fait, l'opposition s'effectue entre le sème /masculinité/ d'une part et le sème /féminité/ d'autre part. On symbolisera cette opposition par « s *vs* non s », /masculin/ *vs* /féminin/. C'est également ce qui se passe, en réalité, pour *chaise* et *pouf* : ce n'est pas une opposition marqué *vs* non marqué sur le sème /rigidité/, mais une opposition entre le sème /rigidité/ et le sème /mollesse/ sur un axe sémantique qu'on pourrait appeler celui de la matérialité, faute de mieux.

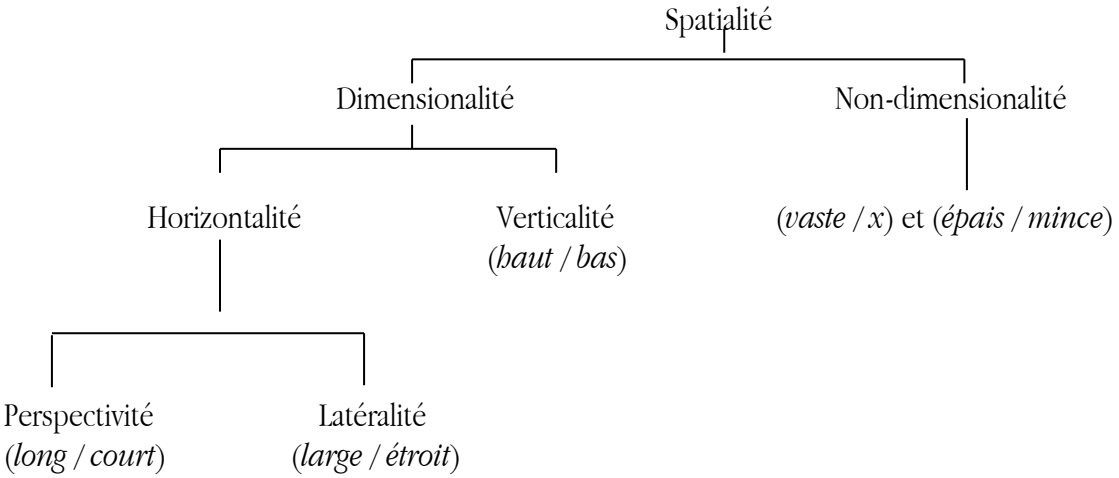
Greimas définit donc la structure élémentaire de la signification comme la relation entre ces deux sèmes, s et non s, qu'il appelle la catégorie sémique. Il pose les structures de la signification comme se réalisant dans des termes du lexique, dans des mots, des signes, des lexèmes, mais ayant par ailleurs une existence propre, indépendante des phonèmes et des lexèmes. Ces structures se manifestent dans la communication, dans le discours réalisé, mais lui sont antérieures. C'est ce qu'il faut bien saisir, c'est qu'on est à un niveau d'abstraction supérieur à celui de l'analyse en grille sémique : on n'analyse pas le sens dans les mots, mais le sens en lui-même, en passant par des mots bien sûr parce qu'on ne peut pas faire autrement, mais ces mots sont des illustrations, des exemples pour montrer comment s'organise le sens en lui-même, avant d'aller voir comment ça se passe dans la réalisation, la profération des mots. Mais dans un premier temps, ce sont les structures de signification en elles-mêmes qui intéressent Greimas dans cette perspective, il préfère d'abord poser des principes théoriques et les illustrer, avant de les vérifier et les appliquer à grande échelle.

Après avoir posé ainsi en point de départ l'idée de l'axe sémantique et de son articulation en sèmes, il se demande tout d'abord comment s'articulent entre elles, en ensembles plus vastes, les structures élémentaires de signification représentées par des oppositions deux à deux sur un axe sémantique. Cette étape d'élargissement est celle de la recherche de **systèmes sémiques**. L'idée c'est que cette opposition deux à deux, si elle représente bien une structure minimale, doit s'organiser en structurations plus importantes, voire sous-tendre la signification de tout le lexique. Il s'intéresse pour cela à un axe sémantique plus large, celui de la *spatialité*, qu'il illustre à partir de couples comme :

haut	long	large	vaste	épais
bas	court	étroit	x	mince

Contrairement à ce qu'on pourrait attendre, ce n'est pas à la relation deux à deux de ces termes qu'il s'intéresse dans un premier temps. L'opposition entre *haut* et *bas*, comme entre *long* et *court*, etc., lui paraît s'inscrire sur une catégorie sémique, un axe sémantique, de la « quantité relative », le premier terme correspondant au pôle « grande quantité » et le second au pôle « petite quantité », pour chacune de ces paires. Mais il laisse de côté cette opposition pour s'intéresser à l'axe auquel se rapportent tous les termes supérieurs, l'axe de la spatialité. On passe donc d'un axe sémantique à deux termes à un axe sémantique plus complexe puisqu'il comporte des oppositions entre plusieurs termes. La spatialité représente ainsi la conjonction de tous ces éléments, ce qu'ils ont en commun. Il faut donc opérer des disjonctions pour faire apparaître l'organisation des axes imbriqués, le fameux **système sémique**. La première disjonction sur l'axe sémantique de la spatialité se fait avec deux sèmes : /dimensionalité/ *vs* /non-dimensionalité/. Au pôle /dimensionalité/ se rapportent *haut*, *long* et *large* et au pôle /non-dimensionalité/ se rapportent *vaste* et *épais*. Le sème /dimensionalité/ est à son tour pris comme axe sémantique, et fait apparaître une nouvelle articulation sémique en /verticalité/ (*haut*) *vs* /horizontalité/ (*long*, *large*). Le sème /horizontalité/ est à son tour pris comme un axe sémantique, et s'articule en deux sèmes, /perspectivité/ (*long*) *vs* /latéralité/ (*large*).

On peut représenter en un schéma qui les fait clairement apparaître les articulations successives des axes sémantiques :



Ce schéma représente donc le système sémique de la spatialité. On voit que ce qui le structure ce ne sont pas les mots mais les axes d'opposition, avec bien sûr les sèmes qui y sont articulés et qui sont présents dans les mots. C'est-à-dire que même si ce sont les différents mots, donc les oppositions lexicales et non sémantiques qui nous permettent de poser et de représenter la structuration de ce système sémique, il faut bien, dans l'esprit de Greimas, distinguer le système sémique et ses manifestations dans le lexique, à travers les mots, les lexèmes.

Si l'on veut maintenant se représenter tout cela davantage du point de vue du lexique, faire apparaître plus clairement les relations entre les systèmes sémiques et les mots qui en manifestent les sèmes, on peut se pencher sur la représentation en un tableau de ce même système sémique. On retrouve alors une représentation connue, qui se rapproche de celle de la grille d'analyse sémique à la Pottier, mais on va voir que certaines choses changent :

Sèmes / Lexèmes	Spatialité	Dimensionalité	Verticalité	Horizontalité	Perspectivité	Latéralité
Haut	+	+	+	-	-	-
Bas	+	+	+	-	-	-
Long	+	+	-	+	+	-
Court	+	+	-	+	+	-
Large	+	+	-	+	-	+
Étroit	+	+	-	+	-	+
Vaste	+	-				
Épais	+	-				
Mince	+	-				

Si l'on observe, verticalement, les colonnes de ce tableau, on voit qu'apparaissent les conjonctions et les disjonctions successives qui articulent ce système sémique. Il faut qu'apparaisse une conjonction (comme la spatialité dans la 1re colonne, ou la dimensionalité dans la 2e) pour que puisse ensuite s'effectuer une disjonction dans les colonnes suivantes.

Si l'on regarde les lignes horizontales, on voit apparaître le sémème de chaque lexème. Chaque mot se présente comme une collection sémique, tout comme dans la grille des sièges. Mais il faut noter que les sèmes n'expriment pas la même chose. On est à un niveau d'abstraction et non plus de description comme avec les sièges. De plus, les paires comme *haut* et *bas* ne sont pas distinguées, elles ont le même sémème, qui s'inscrira dans une autre catégorie sémique, sur un autre axe sémique (celui de la quantité relative). Il faut bien voir qu'on est dans une méthode et une représentation assez différentes : alors que l'analyse des sièges s'exerçait sur des noms sémantiquement proches et regroupés en genres et espèce, on est là dans une approche qui fait intervenir des adjectifs et qui veut mettre à jour des structures de signification, ce qui est un projet assez différent de la représentation d'une classification « naturelle » ou basée sur les espèces naturelles. Ce qu'il est important de remarquer, c'est que les sèmes, dans le tableau ci-dessus, ne sont pas additionnés les uns aux autres, mais organisés hiérarchiquement. On n'est plus, comme avec la grille sémique des sièges, dans le sémème vu comme un « paquet des sèmes », une agglutination de sèmes accolés les uns aux autres, mais dans une hiérarchie de l'ordre de l'hyperonymie, si on regarde les sémèmes de gauche à droite, de l'hyponymie si on les regarde de droite à gauche.

C'est un point majeur de l'approche greimassienne : l'idée que le signifié des mots n'est pas constitué d'une simple collection sémique, d'un paquet de sèmes indistinct, mais d'un ensemble de sèmes reliés entre eux par des relations hiérarchiques. La structuration du sens, qui sous-tend l'ensemble de cette approche, est donc perceptible à ce niveau également.

COURS

La sémantique structurale – l'approche de Greimas – Suite

Rappel des notions établies par le cours précédent sur l'approche structuraliste de Greimas :

Greimas cherche à mettre à jour les structures immanentes de la signification, avant de les observer réalisées en discours. Il pose pour cela la structure minimale de la signification, représentée par un axe sémantique à deux termes auquel viennent s'articuler les sèmes qui s'organisent non pas selon une opposition s *vs* –s (voisé / non voisé) mais sur une opposition s *vs* non-s (masculinité / féminité). Cette structure minimale de signification est ensuite observée à un niveau plus large, celui

du système sémique, qui permet de concevoir des axes à plusieurs termes, organisés selon des oppositions sémantiques successives et hiérarchisées. Il en découle que le sens des termes du lexique ne doit pas être décrit comme un « paquet de sèmes » agglutinés sans ordre, mais comme une collection hiérarchisée selon des relations hyperonymiques et hyponymiques. On constate aussi qu'un seul système sémique ne suffit pas à décrire entièrement le sémantisme d'un terme : *haut* et *bas*, du point de vue du système sémique de la spatialité, ont une collection de sèmes identiques ; en revanche, ils s'opposent du point de vue du système sémique de la quantité relative.

Pour Greimas donc, il y a des structures sémiques immanentes, qui prennent la forme d'oppositions hiérarchisées, et qui apparaissent, dans le lexique, à travers les mots, qu'il nomme *lexèmes*. Dans le lexème se manifestent et se rencontrent donc des sèmes hiérarchiquement organisés, et qui proviennent de systèmes sémiques différents. La composition de sèmes du lexème est donc le résultat de ces rencontres, mais elle a aussi une dimension historique : au cours de l'histoire, les lexèmes s'enrichissent de nouveaux sèmes, en en perdent certains. De plus, le fait de se placer du point de vue des structures de signification, et non pas du côté des mots comme le faisait l'analyse en grille sémique, implique qu'on s'intéresse au lexème en tant que représentant des relations entre sèmes et systèmes sémiques, parfois très éloignés. Mais alors, pourquoi se limiter au mot ? Si ce qu'on veut mettre à jour ce sont les relations, il faut bien reconnaître qu'elles sont présentes aussi bien dans ce que Greimas appelle lexème (*abricot*), que dans ce qu'il appelle paralexème (*pomme de terre*) ou encore dans ce qu'il appelle syntagme (*pain de seigle*). La seule différence est que dans le lexème la manifestation des relations entre les sèmes est *syncrétique*, c'est-à-dire couverte dans une unité lexématique unique, alors que dans le paralexème ou le syntagme elle est exprimée, entre autres, par la préposition *de*.

Cela implique qu'une analyse des manifestations sémantiques de telles unités doit s'effectuer non seulement sur l'axe paradigmatique, comme c'était le cas chez Pottier avec l'analyse des sièges, mais aussi sur un axe syntagmatique, c'est-à-dire que l'analyse sémique doit porter sur le contenu de segments d'énoncés plus larges que le mot (le lexème), voire sur des effets de sens, sur des significations liées à un certain contexte, à une certaine situation de discours. Les sèmes ne sont plus alors confinés dans les mots ou les monèmes, et on commence à faire un premier pas, timide et petit, entre la sémantique d'une langue et l'analyse des discours faits dans cette langue, entre une sémantique lexicale et une sémantique qui commence à être discursive. C'est la première étape, dans l'histoire de la sémantique structurale, de la prise en considération, certes très timide, du contexte, ou plutôt du cotexte (on distinguera ensuite le contexte, ou situation de communication, du cotexte, l'entourage textuel. Chez Greimas, il n'y a pas cette distinction, est contexte peut être utilisé pour cotexte).

Dans ce but d'analyse sémique d'unités élargies, Greimas tente, à partir du mot *tête* et d'un ensemble de syntagmes et de propositions comportant ce mot *tête*, de mettre à jour les diverses articulations sémiques que va révéler l'étude du champ sémantique de *tête*. On appelle *champ sémantique* l'aire de sens couverte, dans le domaine de la signification, par une unité lexicale, mot ou groupe de mots, toutes les potentialités signifiantes d'une unité lexicale dans ses différents contextes. Si on veut établir le champ sémantique de *table*, par exemple, on devra rendre compte de toutes les significations de ce mot dans un état de langue donné, par exemple dans *table de travail*, *table de salle à manger*, *table de logarithmes*, *table d'écoute*, *tables de la Loi*, *faire table rase*, *placer la table*, *mettre la table*, *se mettre à table* dans tous les sens possibles, etc. Dans le cas qui nous occupe, c'est donc à partir des syntagmes constitués autour de *tête* cités par le dictionnaire *Littré* que va s'élaborer la description du fonctionnement du champ sémantique.

Le point de départ de l'analyse est la définition primaire donnée par *Littré* du mot *tête* : « partie du corps unie au corps par le cou ». À partir de cette définition, on peut observer plusieurs syntagmes ou propositions faisant apparaître des effets de sens différents. Dans une première série, la tête est considérée en tant que telle, soit dans sa partie chevelue (*la tête nue*, *se laver la tête*, *tête de fou ne blanchit pas*), soit dans sa partie non chevelue, c'est-à-dire le visage (*faire une tête de circonstance*, *tu en fais une tête*), soit enfin en tant que partie osseuse uniquement (*fendre la tête de quelqu'un*, *se casser la tête*, *tête de mort*). Dans une seconde série, la tête renvoie en fait à l'ensemble du corps, tête comprise, par une extension synecdochique ou métonymique du sens ; elle désigne alors soit l'organisme en tant qu'unité comptable (*un troupeau de cent têtes*, *payer tant par tête*), soit à l'être vivant, à la vie (*mettre la tête de quelqu'un à prix*, *payer de sa tête*), soit à une personne (*une tête couronnée*, *se payer la tête de quelqu'un*). A l'issue de cette énumération, on peut se poser la question du sens de *tête* : est-ce bien *partie du corps* ? Même si on a bien là le sens de ce mot, comment expliquer toutes ces variations selon les syntagmes dans lesquels s'insère le terme ? Il est évident que ce sont les contextes qui l'accompagnent qui produisent en grande partie de ces effets de sens différents.

Greimas pose alors l'hypothèse suivante : il y aurait un sens positif et invariant du lexème *tête*, et des variations de sens apportées par les contextes. Le sens permanent et invariant serait le **noyau sémique** de *tête*, qui serait accompagné de variables sémiques nommés **sèmes contextuels**. C'est ce duo sème-noyau (ou noyau sémique) + sème contextuel qui constitue chez Greimas le **sémème**, vu cette fois comme acception particulière du mot ; autrement dit comme une utilisation discursive dans un syntagme, une phrase, un texte. Il y a donc une difficulté terminologique pour ce terme de sémème : chez Pottier (et c'est l'option qui sera poursuivie et affinée chez Rastier, que nous verrons plus tard), c'est l'ensemble des sèmes potentiels du signifié ; chez Greimas, c'est l'ensemble des sèmes évoqués par un signe *lors d'un emploi discursif de ce signe* ; il comprend donc d'autres sèmes que ceux qui sont attachés en propre à ce signe, les sèmes-noyaux. Le sémème chez Greimas, c'est l'effet de sens, la combinaison du ou des sème(s)-noyau(x) et du ou des sème(s) contextuel(s) : Sm = Ns + Cs. Attention, cela ne signifie pas qu'il y aura un ou des sème(s) contextuel(s) différent(s) pour chaque emploi ; au contraire, le nombre de sèmes contextuels est forcément plus réduit que celui des occurrences de contextes. Par exemple, les trois contextes *fendre la tête*, *casser la tête* et *tête de mort* correspondent à un seul effet de sens, celui qui mobilise l'idée de la partie osseuse de la tête. Il doit donc correspondre à un sème contextuel unique, même si celui-ci se réalise dans des énoncés différents.

L'étape suivante est de rechercher quel est le contenu de ce noyau sémique qui, combiné avec des sèmes contextuels, provoque des effets de sens, des sémèmes, sur le plan du discours. Greimas prend pour cela plusieurs syntagmes qu'il classe selon leur contenu sémique :

1) extrémité + supérativité + verticalité :

Tête d'un arbre, être à la tête des affaires, avoir des dettes par-dessus la tête.

2) extrémité + supérativité + horizontalité + continuité :

Tête de nef, tête de canal, tête de ligne.

3) extrémité + supérativité + horizontalité + discontinuité :

Fourgon de tête, tête de cortège, prendre la tête.

Ce qui, représenté sous la forme d'un tableau, donne :

	Extrémité	Supérativité	Verticalité	Horizontalité	Continuité	Discontinuité
- *Tête* d'un arbre - Être à la *tête* des affaires - Avoir des dettes par-dessus la *tête*	+	+	+	-		
- *Tête* de nef - *Tête* de canal - *Tête* de ligne	+	+	-	+	+	-
- Fourgon de *tête* - *Tête* de cortège - Prendre la *tête*	+	+	-	+	-	+

Quelques remarques :

Tout d'abord, on constate que le mot *tête* ne signifie, dans aucun de ces contextes, si ce n'est peut-être dans *avoir des dettes par-dessus la tête*, « partie du corps ». Ensuite, on dégage deux sèmes qui sont présents dans chacune des occurrences, le sème /extrémité/ et le sème /supérativité/. On a ensuite non plus des sèmes en conjonction mais en disjonction, tout d'abord l'axe sémique représenté par /verticalité/ *vs* /horizontalité/, qui disjoint la première série des deux suivantes, puis l'axe représenté par /continuité/ *vs* /discontinuité/, qui disjoint la deuxième série de la troisième. On a donc un noyau de deux sèmes invariants, /extrémité/ et /supérativité/, sèmes nucléaires, et des variations contextuelles.

Le sens de « partie du corps » pour *tête* n'est cependant pas absent de toutes les réalisations contextuelles de ce terme. On peut alors observer trois nouvelles séries de syntagmes ou propositions comportant *tête* et présentant des contenus sémantiques différents :

1) sphéroïdité :

La tête d'une comète, une tête d'épingle

2) sphéroïdité + solidité :

Se casser la tête, avoir la tête dure, la tête fêlée

3) Sphéroïdité + solidité + contenant :

Se mettre dans la tête, une tête bien pleine, se creuser la tête.

On pourrait, mais on ne le fera pas, représenter également cela en un tableau comparable au précédent, qui fait apparaître que /sphéroïdité/ est le sème-noyau de ces trois séries, et que /solidité/ et /contenant/ en sont des sèmes contextuels.

Ainsi, il se dégage de ces deux groupes de séries d'emplois de *tête* dans des contextes divers un noyau sémique du sémème de *tête*, constitué par les trois sèmes autonomes /extrémité/ + /supérativité/ + /sphéroïdité/, les deux premiers restant implicites dans les séries contextuelles du 2e groupe (pour que la tête soit considérée comme une partie du corps, elle doit l'être en opposition avec les pieds, ou avec la queue pour la comète, ou avec la pointe pour l'épingle), tandis que le dernier, /sphéroïdité/, est implicite dans les séries contextuelles du 1er groupe. La dimension implicite de tel ou tel sème-noyau dans tel ou tel groupe contextuel étant un des aspects les plus contestables de l'analyse de Greimas, on les admettra, sous réserve néanmoins. Ainsi le noyau sémique n'est ni un sème isolé ni une organisation hiérarchique de sèmes, mais un arrangement de sèmes autonomes, une figure nucléaire, *figure* car arrangement. Malgré certaines approximations dans cette analyse de *tête* dans diverses constructions, on peut retenir de cette approche qu'il y a un petit nombre de sèmes qui forment, en discours, le noyau du sens, et qu'ils fonctionnent en interaction avec des systèmes sémiques supérieurs d'une part mais surtout avec des sèmes contextuels d'autre part. Ces derniers permettent de rendre compte de la variation de sens dans les énoncés, ce qui n'est pas une petite avancée : le sens n'est plus perçu comme quelque chose de fixe, d'attaché au lexème de façon complète et invariable, mais comme quelque chose qui se construit en discours. Cela correspond

beaucoup mieux à notre perception intuitive, épilinguistique, des fonctionnements du langage, et ça apparaît d'ailleurs clairement dans les définitions lexicographiques.

Voyons maintenant ces fameux sèmes contextuels.

Selon Greimas, ils se manifestent sur l'axe syntagmatique, dans la relation des différents éléments du syntagme et de l'énoncé. En effet, on voit que dans le sémème de *fourgon de tête*, le sème contextuel /discontinuité/ est manifesté par l'interaction de *fourgon* avec *tête* et non par le lexème *tête* tout seul. De même, dans *tête de canal*, c'est la présence de *canal* qui tire le sémème du syntagme vers le sème contextuel /horizontalité/ et non /verticalité/, ce qui est le cas par la présence d'*arbre*, dans *tête d'un arbre*. Ainsi le sémème est différent dans les différents syntagmes comportant le mot *tête*, par les relations qu'entretiennent les différents éléments du syntagme. On peut poser des relations similaires au niveau plus large de la phrase. Prenons la phrase *le chien aboie*. Sur le plan paradigmatique, *le chien* peut commuter avec *le renard*, *le chacal*, etc., mais aussi avec *l'homme*, *la guichetière*, *le commissaire*. Selon que l'on choisit l'une ou l'autre de ces catégories contextuelles, le sémème de la phrase correspondra grossièrement à /son animal/ ou à /son humain/. Toujours dans *le chien aboie*, on peut commuter *aboie* avec *claque*. Le chien désigne alors la partie d'une arme (chien de fusil, de pistolet ou de revolver), et le sémème est alors tout à fait différent : /son mécanique/. On a donc, au plan paradigmatique, plusieurs lexèmes ayant des potentialités signifiantes diverses et qui, mis en relation syntagmatique, vont produire des sémèmes contextuellement différents et assurer ainsi une cohérence sémantique à l'énoncé.

La présentation qu'en fait Greimas est très théorique et assez difficile ; il s'agit d'une des premières tentatives de conceptualisation de l'existence de différents sens dans le discours, qui sera poursuivie par la suite au niveau textuel. On peut lui reprocher un certain nombre d'approximations, en particulier de ne pas tenir compte de la différence entre sens propre (le chien aboie) et sens figuré (le commissaire aboie) ou dérivé (le chien claque). Notons cependant qu'avec la notion de champ sémantique il tente de rendre compte, au plan de la représentation des structures sémantiques, de la polysémie, qui était ignorée par les première approches de sémantique structurale et lexicale.

COURS

1. Retour sur les notions de monosémie, polysémie et homonymie

La notion de champ sémantique abordée plus haut est bien évidemment en relation avec la polysémie des termes du lexique. Alors que Greimas et l'analyse structurale l'abordent d'un point de vue très théorique, à la recherche des significations immanentes à la langues et manifestée en discours, la lexicologie en a une approche beaucoup plus pragmatique, car elle se confronte aux problèmes concrets posés par la multiplicité des sens des termes du lexique dont elle doit rendre compte, en particulier en lexicographie.

On peut donc considérer la polysémie en relation avec la monosémie tout d'abord, et avec l'homonymie ensuite.

1. Les termes de **monosémie** et de **polysémie** opposent l'unicité et la multiplicité du ou des signifié(s) attaché(s) à un même signifiant. La **monosémie** désignerait le fait qu'un mot n'ait qu'un seul signifié, donc que le rapport entre signifiant et signifié soit univoque, alors que la **polysémie** désignerait le fait qu'une même unité de signification ait plusieurs signifiés, puisse produire plusieurs sens. On peut donc faire une première remarque sur la fausse transparence de ces mots, qui semble

signifie que le mot monosémique n'a qu'un sème, tandis que le mot polysémique en a plusieurs, ce qui est évidemment erroné, l'idée étant plutôt d'un seul sens pour le terme monosémique et de plusieurs sens pour le terme polysémique. Mais même une fois cette précision établie, il n'en reste pas moins que, d'un point de vue structuraliste, ou même si on part tout simplement de la définition du signe saussurien, il y a là un problème : tout comme la synonymie absolue est considérée comme impossible, car il est contraire à la représentation du signe comme union d'un signifiant et d'un signifié qu'un signifié ait deux signifiants (synonymie), de même il ne paraît pas logique qu'un signifiant ait plusieurs signifiés (polysémie). On peut essayer de rendre compte de cela en ne considérant pas seulement le mot en tant que tel comme l'unité de base d'analyse mais en le concevant dans un contexte textuel ou situationnel. On s'aperçoit que la monosémie est finalement un fonctionnement assez marginal du lexique, tandis que la polysémie est nettement plus répandue.

La monosémie ne touche qu'un nombre assez réduit de termes : il s'agit principalement de termes scientifiques et techniques, parfois très employés dans leur contexte spécialisé, mais globalement rares. Dans ces lexiques spécialisés, on cherche des termes qui permettront d'éviter tout équivoque, toute ambiguïté, en particulier en créant, par composition savante, de nouveaux mots à partir de racines gréco-latines : *hydrocution*, *appendicectomie*, *névralgie*... Du fait de leur fréquence d'emploi relativement basse, les mots monosémiques sont toujours porteurs d'une information très dense : *rhododendron*, par exemple, est univoque dans la mesure où il ne renvoie jamais qu'à une espèce très particulière d'arbuste fleuri de montagne. Il sera donc peu employé, mais quand il l'est, il n'y a pas besoin de préciser davantage. Les mots monosémiques ne peuvent donc produire aucune ambiguïté, et le contexte n'est jamais nécessaire pour régler le sens qu'ils construisent. Notez cependant qu'il arrive que des termes scientifiques ou techniques soient employés dans plusieurs disciplines avec des acceptions différentes, mais avec très peu de chances d'ambiguïté puisque les contextes sont éloignés et ont peu d'occasions de se combiner dans une situation donnée. Ils appartiennent alors à des vocabulaires spécialisés distincts, à l'intérieur desquels ils sont monosémiques, ce qui se produit également lorsque dans un vocabulaire technique ou scientifique est « importé » un mot du vocabulaire courant avec une acception particulière. La monosémie est alors réduite à ce sous-lexique.

La polysémie, elle, est en rapport inverse avec la fréquence des unités : plus un mot est d'usage fréquent, plus il a de sens différents, plus il est polysémique. De fait, la très grande majorité des mots est polysémique. Par exemple, si j'utilise le nom *plateau*, le contexte vous sera absolument nécessaire pour savoir si je parle du plateau où j'ai posé les tasses à café, du plateau sur lequel jouent les acteurs, ou encore du plateau sur lequel j'ai projeté de faire une marche à pied, etc. : dans ce cas, il faut procéder à un réglage du sens. On aura donc très probablement des syntagmes comme *plateau de tournage* ou des expressions comme *apporter sur un plateau*, qui permettront de faire le tri entre ces différentes classes contextuelles.

Il y a là une contradiction, une incompréhension, entre le point de vue de la sémantique lexicale et celui de la lexicographie. La première, cherchant à rendre compte de la signification en langue, en tant que phénomène abstrait, doit dans un premier temps élaborer des modèles qui tendent à faire disparaître les variations du langage. La seconde, confrontée au lexique à la fois du point de vue de la langue et du point de vue du discours, et tenue de rendre compte de toutes les possibilités sémantiques, morphologiques et évolutionnelles de ses unités, travaille au contraire sur les variations du langage et tente d'en construire des représentations théoriques qui parfois rencontrent et complètent les postulats théoriques, mais parfois aussi s'y opposent. La question de la polysémie est au cœur de cette opposition. Elle peut sembler contradictoire avec la définition du signe linguistique, puisqu'elle suppose un seul signifiant mais plusieurs signifiés, ce qui serait, du point de vue d'une sémantique idéaliste, une imperfection des langues naturelles (par opposition au langues artificielles,

qui sont des constructions particulières fabriquées par l'homme, créées de toutes pièces, en utilisant certaines propriétés des langues naturelles : ces langues artificielles sont des codes (le morse), des langages (les mathématiques), voire des langues artificielles calquées sur les langues naturelles (espéranto, volapük). Les langues artificielles (sauf type espéranto) visent à la monosémie absolue, à l'absence totale d'ambiguïté). Mais en fait, la polysémie n'est pas une imperfection des langues naturelles, d'abord parce que cette idée suppose qu'on puisse faire entrer les langues dans des moules préétablis, ce qui n'est pas exactement le but de la linguistique, mais aussi parce que cette pluralité des sens est inéluctable dès lors qu'une langue est utilisée, et qu'elle répond parfaitement au principe d'économie sur lequel est fondé le langage. D'un côté, chaque phrase, chaque mot employé s'inscrit dans une situation unique et répond à des nécessités toujours particulières ; on pourrait, en exagérant, aller jusqu'à dire que les mots prennent un sens différent, une valeur particulière à chacun de leurs emplois. Mais inversement, la langue est un ensemble d'unités qui doit, pour atteindre son but de communication, être un ensemble relativement stable et fini, donc une langue totalement monosémique serait impensable, car elle possèderait un lexique quasiment infini, qui d'ailleurs ne parviendrait pas pour autant à maîtriser tous les sens envisageables.

Pour le dire autrement, il est bien sûr impossible de parler avec précision en se servant d'un vocabulaire trop limité et extrêmement polysémique, qui entraînerait inévitablement des confusions, comme par exemple si nous ne possédions pour désigner les objets que les mots *ça, truc* ou *machin* ; c'est le cas extrême des schtroumpfs, dont le langage s'articule autour de ce terme absolument polysémique. Mais si nous possédions un signifiant différent pour chaque signifié (un nom propre pour chaque référent), l'apprentissage de la langue serait impossible et la communication ne pourrait pas fonctionner. Toutes les langues naturelles sont ainsi prises entre ces deux extrêmes et aboutissent à une moyenne fonctionnelle entre monosémie et polysémie.

La polysémie est traitée et généralement réglée en discours grâce à deux données fondamentales qui permettent de choisir le sens adéquat :

a. Le contexte linguistique, qu'on appelle aussi **cotexte**, c'est-à-dire les relations à la fois paradigmatiques et syntagmatiques, les différentes constructions syntaxiques dans lesquelles le mot s'inscrit, ce qui permet d'opérer un certain nombre de sélections. Ceci peut être exploité à un niveau relativement restreint, le syntagme, ou étendu au texte entier.

b. Le contexte situationnel, ou **contexte** tout court, qui permet lui aussi de faire le tri entre plusieurs acceptions possibles grâce au rapport entre l'énoncé et la situation réelle dans laquelle est produit cet énoncé. Par exemple, le nom *voiture* n'a forcément pas le même sens s'il est proféré pour désigner un référent se trouvant à l'intérieur d'une gare, où les automobiles sont exclues, et où il s'agira d'une voiture de voyageurs (nb : les voitures transportent des voyageurs et les wagons des marchandises) ou devant la gare, où les trains ne peuvent pas rouler et où il s'agira donc forcément d'une voiture automobile ; d'autre part, dans un texte antérieur au XX^{e} siècle, il s'agira très probablement d'un véhicule à cheval et non à moteur, etc.

La combinaison de ces deux contextes permet généralement d'orienter le choix du signifié à privilégier, d'opérer le tri nécessaire parmi toutes les acceptions virtuellement possibles et d'aboutir au bon réglage du sens. Quand le contexte n'est pas suffisamment explicite ou quand le cotexte implique deux signifiés possibles, on a affaire à un malentendu, si l'ambiguïté n'est pas voulue, ou à un jeu de mots, si l'ambiguïté est volontaire, les jeux de mots utilisant énormément les possibilités polysémiques du lexique.

La pratique lexicographique traite le problème de la polysémie en présentant les diverses acceptions d'un terme selon un ordre qui permet de répartir les divers signifiés. Cet ordre est le plus souvent établi à partir des combinatoires syntaxiques du terme étudié : par exemple, pour un verbe,

son ou ses sens en emploi transitif direct, puis en emploi transitif indirect, comme pour *croire quelqu'un* et *croire en quelqu'un*, etc. Puis, à l'intérieur de ces grandes catégories d'emploi, on va généralement du signifié le plus large aux signifiés les plus étroits, selon une hiérarchie des sens qui distingue sens *premier* (ou *propre*, ou *fondamental*) et sens *seconds* (ou *dérivés*). Le mot *aile*, par exemple, sera d'abord défini comme désignant l'organe qui permet à certaines espèces animales de voler (sens premier), puis comme les éléments qui permettent aux avions de voler (ressemblance de forme et d'usage), puis pour des éléments doubles présentant une ressemblance plus vague et plus lointaine (*ailes du nez*, *d'une voiture*) (sens seconds, de plus en plus éloignés). Dans certains cas, se pose cependant la question de savoir si l'on va faire une seule entrée avec le terme, qu'on appelle un seul mot-adresse, ou plusieurs. C'est là qu'on rencontre le problème de la frontière entre polysémie et homonymie.

2. Polysémie et homonymie.

On ne peut pas parler de polysémie sans parler d'homonymie. Selon la représentation du signe saussurien, l'homonymie peut être représentée comme plusieurs signes différents ayant un signifiant identique, tandis que la polysémie concerne un même signe avec plusieurs signifiés. On voit bien ce que cette définition a d'insatisfaisant, et effectivement, il est parfois difficile de démêler polysémie et homonymie.

Voyons d'abord l'homonymie.

Il faut tout d'abord distinguer l'identité de prononciation (homophonie) et l'identité de graphie (homographie). Les mots peuvent être homophones sans être homographes : *lutte* et *luth* [lyt], *voix* et *voie* [vwa]… Ils peuvent aussi être homographe sans être homophones : *couvent* (nom) et *couvent* (verbe 3e pers. plur.) : [kuvã], [kuv], parent (nom), *parent* (verbe 3e pers. plur.) : [parã], [par]. Dans ces deux cas, pas de problème ; mais le plus souvent, les homophones sont aussi homographes : *terme* (fin) et *terme* (mot), *fraise* (fruit), *fraise* (outil) et *fraise* (collerette empesée et plissée). Dans tous ces cas, on a bien homonymie et non polysémie, puisque ces termes présentent des sens différents et sans lien les uns avec les autres. On peut aussi noter qu'il existe des homonymes grammaticaux, quand par exemple deux affixes ont la même forme sans avoir le même sens, comme c'est le cas pour le suffixe *–eur* qui nominalise (transforme en nom) un verbe et désigne un agent (celui qui fait l'action) dans *campeur*, mais qui nominalise un adjectif et indique une qualité dans *blancheur*. Ajoutons aussi que des mots de genre différents ne sont généralement pas considérés comme des homonymes (*le livre / la livre* ou *le manche / la manche*), pas plus que les mots qui ont plusieurs orthographes (*clé / clef*, *cuiller / cuillère*), qui sont des variantes. Dernier détail, l'homonymie est proportionnelle à la longueur du mot et se rencontre beaucoup plus parmi les mots mono ou syllabiques que parmi les mots plus longs.

En principe, il est facile de distinguer polysémie, qui implique un seul terme, et homonymie, qui en implique deux. En pratique, ça l'est beaucoup moins, dans la mesure où certains signifiants de forme bien spécifique ont peu à peu acquis des signifiés tellement divergents qu'il devient difficile de savoir si l'on doit les traiter comme un seul mot ou comme deux. On dispose d'un critère majeur pour distinguer les phénomènes homonymiques des phénomènes polysémiques, le critère étymologique. Théoriquement, le recours à l'étymologie permet de démarquer les homonymes résultant d'une sorte d'accident phonétique, des mots polysémiques résultant d'une sorte d'éclatement, de multiplication d'un sens.

TD

Étudier la polysémie et/ou l'homonymie des mots : *palais, éclair, grève, cher, filer, créneau*.

Les mots *palais* sont des homonymes provenant d'un accident phonétique, comme le montre leur étymologie : *palais*, du latin *palatium*, désigne la résidence officielle, tandis que *palais*, du latin *palatum*, désigne la voûte osseuse séparant la bouche des fosses nasales. En espagnol, ces deux signifiants sont restés différenciés, puisque l'un a donné *palacio* et l'autre *paladar* ; mais en français, l'évolution phonétique a abouti à une forme sonore et graphique identique, il s'agit donc de deux homophones, deux signifiants de même forme mais distincts, puisque pourvus de deux signifiés distincts. On aura donc, normalement, deux entrées de dictionnaire : *palais*1 (< *palatium*) et *palais*2 (<*palatum*).

En revanche, il y a un seul mot *éclair* (< *éclairer* < lat. *exclarare*), qui a plusieurs sens possibles ('brève lumière intense', 'bref moment', 'pâtisserie'). Dans ce cas, on a une seule entrée de dictionnaire, avec numérotation des différents sens : Éclair n.m. de éclairer. I.1. Lumière intense, brève, sinueuse… 2. *Par anal.* Lumière vive, de courte durée. 3. *Fig.* Bref moment… II Pâtisserie…

Malgré tout, ce critère étymologique n'est pas toujours pertinent, car les locuteurs n'y ont pas accès directement, il nécessite une reconstruction. Il y a des cas, relativement rares, où l'évolution sémantique conduit à voir des homonymes dans les différentes acceptions d'un mot polysémique.

C'est ce qui se passe avec le nom *grève*, qui s'est développé en deux signifiés très éloignés, *grève* = arrêt de travail et *grève* = plage de sable, mais qui vient du même mot latin *grava*. C'est sur la place de Grève, à Paris, ainsi nommée parce qu'il s'agissait à l'origine d'une plage de sables (sur la Seine), que les mécontents se rassemblaient pour protester, pour manifester. Il y a donc un rapport (même s'il est totalement effacé) entre ces deux sens, un mot unique a donné deux sens distincts, il s'agit donc d'un mot polysémique et non de deux homophones, bien qu'en synchronie les liens entre les deux sens soient rompus.

À ce mot de *grève*, le *Petit Larousse* applique le critère étymologique et présente les deux sens sous une seule et même entrée ; en revanche, le *Grand Larousse* le classe selon deux entrées distinctes : il y a donc un certain flottement, même entre deux dictionnaires de la même « maison » et donc en principe construits selon les mêmes choix dictionnairiques, entre traitement homonymique et polysémique des entrées. On peut noter des différences plus grandes encore, pas forcément sur ce mot de *grève*, mais sur le choix entre traitement polysémique et traitement homonymique, entre les dictionnaires d'époques et de traditions différentes. Il est facile d'imaginer que le *Littré*, qui privilégie l'évolution des mots et l'étymologie, ne fera pas les mêmes choix que le *Lexis*, qui pratique systématiquement le dégroupement des entrées. Ces différences recouvrent deux orientations majeures, l'orientation diachronique et l'orientation synchronique.

Ainsi donc, il y a deux options, deux grands traitements de la polysémie dans les dictionnaires : le traitement homonymique et le traitement polysémique, ou unitaire.

Le principe du traitement homonymique est de s'appuyer sur une perspective synchronique : peu importe l'étymologie, si on a une forme linguistique qui présente des différences importantes de sens et d'emploi, on le scinde en plusieurs homonymes. C'est le principe du dégroupement des entrées : on a plusieurs entrées de même forme, représentant les différents sens, qu'ils soient apparentés étymologiquement ou non. La question est : comment décide-t-on que les différences de sens ou d'emploi sont suffisamment importantes pour justifier un dégroupement, et quels sont les

critères ? On a tout d'abord un critère syntaxique : on dégroupera, on fera deux homonymes quand la construction syntaxique diffère et révèle une différence sémantique.

Par exemple, l'adjectif *cher* a, en fonction attribut comme en fonction épithète, deux constructions qui recouvrent les deux sens qu'on peut donner de cet adjectif : *cher*1 ('aimé') et *cher*2 ('qui coûte un prix important'). Cela se voit dans ces phrases :

Cet ami m'est cher.
Ce livre m'est cher.
Les ostéopathes sont chers.
Les livres sont chers.

En fonction attribut, on voit que *cher* 1 a obligatoirement une expansion, un complément (*cher à quelqu'un*) tandis que *cher* 2 n'en a pas. Si on supprime le complément de *cher* 1, on se retrouve avec un *cher* 2 : *ce livre est cher*.

Ton cher ami est parti.
Elle n'a jamais renoncé à son cher parfum.
Il lui achète des parfums chers.

En fonction épithète, *cher* 1 a tendance à être préposé au nom, tandis que *cher* 2 est postposé.

Le deuxième critère est sémantique. L'idée est qu'on a affaire à des homonymes lorsque leur sémème n'a aucun sème commun, c'est-à-dire lorsque l'éloignement sémantique des deux est net. Toujours pour *cher*, bien que les deux formes viennent du même étymon *carus*, les deux sens 'aimé' et 'qui coûte un prix important' n'ont pas grand-chose en commun, on ne peut guère y trouver de sème commun. C'est un critère que l'on peut discuter : on peut penser qu'il y a bien un sème commun, par exemple /intensité/, ou des choses assez générales comme ça.

Le dernier critère est morphologique. On part du principe que deux homonymes donnent chacun leurs dérivés. Pour *cher* 1, on a effectivement *chéri*, *chérir*, qui ne concernent pas *cher* 2, lequel a en propre *cherté*, *chérot* et *renchérir*. Cependant, on a *chèrement* qui peut concerner les deux, l'homonymie peut donc se poursuivre dans les dérivés. De plus, certains homonymes n'ont pas de dérivés…

On voit donc que ces trois critères sont plus ou moins discutables, c'est la convergence des trois, ainsi que la compétence du linguiste (qui n'est pas forcément en harmonie avec celle du locuteur) qui permet de dégrouper.

Un autre exemple, le verbe *filer*, auquel on peut appliquer un traitement homonymique.

Si on part des quelques phrases proposées, on voit qu'il y a tout d'abord une différence syntaxique : dans certains cas, le verbe est transitif, dans d'autres il est intransitif. De plus, on peut voir que les noms qui se trouvent en position sujet et objet, s'il y a lieu, ont des traits sémantiques différents.

Transitif :
Blanche-Neige file la laine.
L'ouvrière file la soie.
A. [+H] *filer* [-animé] [+concret] [-massif]
=> transformer une matière textile en fil
Les Parques filent nos jours.
B. [+H] *filer* [-animé] [-concret] [-massif]
=> transformer une matière en fil, sens figuré, allusion mythique

L'araignée file sa toile.
C. [+animé] *filer* [+poss] [-animé] [+concret] [-massif]
=> secréter une matière formant un fil
Le bijoutier file de l'or.
D. [+H] *filer* [-animé] [+concret] [+massif]
=> transformer une matière métallique en fil
Le poète file la métaphore pendant dix pages.
E. [+H] *filer* [-animé] [-concret] [-massif]
=> développer longuement et progressivement une idée, une image
Son père lui file de l'argent.
F. [+H] *filer* [+H] [-animé] [+concret] [+massif]
=> donner

Intransitif :
L'aligot est bon quand il file bien.
La bougie file et salit le mur.
Une maille de mon bas a filé.
A'. [-animé] [+concret] [- massif] *filer*
=> prendre la forme d'un fil
L'oiseau file à tire-d'aile.
Le sprinter file vers l'arrivée.
B'. [+animé] [+ ou -H] *filer*
=> aller vite, droit devant soi
Les voleurs ont filé avant l'arrivée de la police.
L'argent file entre mes doigts.
C'. [+H] ou [-animé] [+concret] [+ massif] *filer*
=> s'en aller vite

On peut donc dégager 4 homonymes :

Filer 1 : 'produire un fil à partir d'une matière, concrète ou abstraite' (A, B, C, D, E). Le nom sujet est toujours [+ animé], souvent [+H], l'objet toujours [- animé], et [-concret] sauf lorsque le sens est figuré.

Filer 2 : 'Prendre la forme d'un fil' (A'). Le nom sujet est toujours [- animé], [+ concret].

Filer 3 : 'Donner' (F). Les noms sujet et objet sont généralement [+H] et [- animé], mais on peut avoir des contre-exemples (*ces propos me filent la nausée*). Ce qui est caractéristique, c'est la présence d'un COI [+H].

Filer 4 : 'se déplacer rapidement' (B', C'). Le nom sujet peut être n'importe quoi, mais plutôt humain.

On peut compléter avec le critère morphologique, en disant que seuls les sens 1 et 2 ont des dérivés correspondants : *fileuse*, *filable*, *filandier*, *filant*, *filature*.

On voit que les homonymes 1 et 2 restent relativement voisins, en relation avec le nom *fil*, tandis que les homonymes 3 et 4 sont distincts mais ont ceci de commun qu'ils sont argotiques. On peut en rapprocher le verbe *filer*, réservé aux détectives et policiers, pour lequel on retrouve *filature*. On pourrait donc imaginer les traiter en 4 entrées, mais un traitement en 3 homonymes correspondrait sans doute plus au sentiment des locuteurs.

Autre possibilité, alternative à ce traitement homonymique, le traitement polysémique, ou traitement unitaire. On est là dans une perspective diachronique : si les différents sens d'un mot sont reliés entre eux, on traite le mot comme une unité. L'idée est que les différents sens s'expliquent par

des processus de changement de sens, souvent fondés sur des tropes, mais qu'il subsiste un sens supérieur, un signifié unique et étymologiquement premier, qui recouvre l'ensemble des sens ou effets de sens. On appelle ce « super-sens » le signifié de puissance. C'est une unité virtuelle, qui s'actualise totalement ou en partie dans tel ou tel emploi, sens, du mot en discours. Par exemple, on peut traiter ainsi le mot *créneau*, à partir de ces phrases :

Les *créneaux* du château fort permettaient à ses défenseurs de tirer sur l'ennemi en restant à l'abri.
Je fais un *créneau* pour garer ma voiture.
Cet industriel a trouvé un bon *créneau*, ce qui lui permet de développer son entreprise.
Le ministre monte au *créneau* pour défendre son projet de loi.

On a l'impression qu'on a là des sens du mot assez différents. Or on peut dégager un signifié de puissance assez général, issu du sens étymologiquement premier, qu'on peut formuler par « portions de murailles, isolées les unes des autres par des vides de même dimension et de même forme rectangulaire, ménagées en haut d'une fortification pour servir de protection à ses défenseurs ». A partir de ce sens premier, dont on dégage un sème concret /muraille de pierre/ et un sème abstrait /défense/, on peut « tordre » le sens vers le concret, et l'idée d'alternance des places vides et occupées, encore concret mais qui devient plus abstrait avec le sens figuré de 'niche d'activité', ou vers l'abstrait, la défense d'une idée. Bien entendu, ces sens partiels sont moins riches que le sens premier, n'actualisent pas la totalité du signifié de puissance.

Les dictionnaires du français choisissent l'un ou l'autre de ces traitements, selon leur orientation théorique. Le traitement le plus fréquent est le traitement polysémique, qui poursuit la tradition de l'étymologie, du dictionnaire historique, et permet de mentionner les changements de sens par figures. Quelques tentatives de traitement homonymiques ont été faites, dans le *Lexis* ou le *Robert méthodique*, mais cela a un effet d'éclatement du lexique qui peut provoquer un rejet du lecteur/locuteur.

Exercice

Voici vingt citations, utilisées dans le *Petit Robert*, comportant le mot *foyer*. Distinguez les divers sens de ce mot, en relevant les locutions figées. Classez-les en groupes.

Décrivez le traitement unitaire de ce mot, les différents changements de sens. Proposez un traitement homonymique.

1) Le feu agonisait dans le foyer, sous la cendre noire des lettres. (G. Maupassant)
2) L'Europe avait jusqu'ici été le foyer de la culture occidentale. (A. Siegfried)
3) L'ardent foyer jetait des clartés fantastiques. (V. Hugo)
4) Ainsi rejoint-il la troupe hétéroclite des instables, des ratés, des sans-foyer et des déracinés. (F. Mallet-Jorris)
5) La terre ne décrit pas un cercle autour du soleil, mais bien une ellipse […] la terre occupe l'un des foyers de l'ellipse. (J. Vernes)
6) Il est devenu laïc, a fondé un foyer, a eu des enfants et a gardé la foi. (F. Mauriac)
7) Les foyers d'infection sont en extension croissante. A l'allure où la maladie se répand, si elle n'est pas stoppée […]. (A. Camus)
8) J'allais presque chaque soir à la Comédie française, connu de tous, flânant à mon gré dans les couloirs, au foyer, sur la scène, du trou du souffleur jusqu'aux loges des actrices. (P. Léautaud)
9) Pour garder sa pression, il brûlait à quai, immobile, des tonnes et des tonnes de charbon, dans les foyers de ses trois chaudières. (R. Vercel)
10) Sauf pour les diamants […], les principaux foyers miniers se succèdent le long des frontières orientales. (M. Demangeon)
11) Je connais tous les hôtels de Paris, les borgnes, les louches, les myopes, les palaces, les bordels, les pensions de famille, les foyers du jeune homme, les asiles de nuit. (G. Dormann)

12) Le soleil, foyer de tendresse et de vie (A. Rimbaud)
13) Les tronçons basaltiques mesuraient quarante à cinquante pieds de hauteur […]. L'éclat du foyer de lumière, signalé par l'ingénieur, pénétrait pour ainsi dire les parois. (J. Vernes)
14) Or, après une absence de treize mois, il arriva au foyer conjugal, au moment où sa femme, encore alitée, venait de lui donner un héritier […]. (Lautréamont)
15) Tant qu'on ne vous aura pas renvoyés dans vos foyers, vous serez des soldats et vous obéirez à vos chefs. (J.-P. Sartre)
16) Il a des lunettes à double foyer.
17) […] il lui semblait qu'une joie née de la camaraderie exige de l'esprit qu'il mette tout en commun avec le camarade, qu'il jette au foyer de l'amitié les idées fugitives (J. Romains)
18) Chez Wagner, la musique est le noyau du drame, le foyer rayonnant et le centre attractif (R. Rolland)
19) […] la femme, gardienne du foyer. (P. Verlaine)
20) Le père est le premier près du foyer ; il l'allume et l'entretient ; il en est le pontife (Fustel de Coulanges)

COURS

La sémantique structurale – (3) l'approche de Rastier

Rappel et récapitulation des acquis :

On a suivi dans notre cours une démarche progressive allant, je vous le rappelle, d'une sémantique lexicale à une sémantique discursive. Cette démarche progressive est celle de la science elle-même, qui procède, en linguistique en tous cas, par une construction du savoir et un réexamen systématique des notions anciennes, afin de les poursuivre, tout en les précisant et en les affinant si besoin est, voire en se positionnant à leur encontre. La linguistique, contrairement peut-être à d'autres sciences (sciences dures en particulier) est une discipline à large horizon de rétrospection, qui revient toujours aux origines et se déploie en une relecture, une réinterprétation qui doit normalement aboutir à des ajouts, des précisions, des redéfinitions, et ce d'autant plus qu'elle se situe au carrefour de plusieurs sciences humaines et qu'elle a eu du mal à se constituer en science autonome (la sémantique tout particulièrement).

C'est cette démarche rétrospective et reconstructrice qui a dirigé notre approche (initiation) de la sémantique. Sans remonter aux origines des considérations sur la question du sens, ce qui nous aurait amenés à des considérations philosophiques, psychologiques et historiques remontant à l'Antiquité (avec le *Cratyle* de Platon), nous nous sommes situés à un point de départ fondateur, celui de l'émergence de la sémantique structurale (européenne), avec Saussure, et en particulier, la notion de signe linguistique. C'était déjà un premier pas, une notion fondatrice, mais pas pour autant définitive, qui a coupé la question du sens de celle de la référence (N.B. : on revient aujourd'hui à des sémantiques dites « référentielles »). Cette notion de signe linguistique, et en particulier de signifié, qui s'articule, de façon implicite à celle du mot et du sens lexical, restait naturellement trop binaire, trop idéaliste, trop théorique, en un sens trop puissante. Elle demandait à être poursuivie et affinée, et c'est ce que nous avons vu avec l'idée que le signifié peut être considéré comme constitué de sèmes, ou unités minimales de signification, qui vont faire l'objet d'un grand nombre de recherches et de propositions autour des années 60. On en a vu deux, majeures, principales, d'une part l'idée de l'analyse en grille sémique proposée par Pottier, d'où découle les notions d'hyperonymie et de champ lexical, et d'autre part la conception de la structure sémique énoncée par Greimas, et la notion de champ sémantique qui s'ensuit.

Ces deux approches, bien que relativement voisines, par l'époque, les buts, le cadre théorique et d'une certaine manière les méthodes, divergent sur un certain nombre de points. Il y a bien sûr des divergences terminologiques, des tâtonnements de part et d'autre, mais surtout une divergence d'approche générale des structures d'organisation du lexique.

On peut en effet opposer une approche **onomasiologique** à une approche **sémasiologique** du lexique. L'approche onomasiologique va des notions aux mots (on choisit une notion et on examine les mots qui lui correspondent), tandis que l'approche sémasiologique va des mots aux notions (à partir des mots, on détermine la notion). Bien que l'opposition entre ces deux démarches ne soit pas absolue, et qu'elles soient plutôt complémentaires que contradictoires, on peut s'en servir pour distinguer les deux dernières étapes de notre cours.

Avec les analyses en grilles sémiques à la Pottier, ainsi que les champs lexical et générique, on est dans une approche onomasiologique : on rassemble un certain nombre de termes (sur le plan paradigmatique) ayant un certain voisinage sémantique, relevant d'un même domaine notionnel (les sièges, les oiseaux, etc.), et on les analyse les uns par rapport aux autres. C'est donc par rapport à la notion de base (celle de siège) qu'est décrit le sens des mots (canapé, chaise, pouf…).

Avec les travaux de Greimas en revanche, et en particulier avec l'étude du champ sémantique de *tête*, on se situe plutôt du côté d'une approche sémasiologique : on part d'un mot et on voit dans quelles structures sémiques et cotextuelles il peut s'insérer (axe syntagmatique, donc), dans quels domaines notionnels il est signifiant. On « dépasse » donc le mot, pour la première fois dans l'histoire de la sémantique structurale.

Sans négliger les apports de l'analyse sémique en grilles, on va plutôt s'orienter vers la perspective ouverte par Greimas. L'intérêt de ses analyses est avant tout qu'elles introduisent, ne serait-ce que du bout des lèvres, l'idée de cotexte et de variation du sens, et donc l'insertion du mot en discours, idées qui étaient totalement absentes de la conception saussurienne du signe. Il ne s'agit pourtant que de balbutiements de la prise en compte du cotexte dans l'analyse du sens : les illustrations de Greimas sont faites à partir de cotextes restreints (syntagmes, expressions), et les relations supposées entre sèmes invariants et variations cotextuelles ne sont pas très claires. Néanmoins, on retiendra donc de cette approche l'idée qu'il existe une structuration sémantique sur le plan non seulement paradigmatique mais aussi syntagmatique, et que la sémantique doit pouvoir rendre compte de la variation cotextuelle du sens à l'intérieur d'un certain entourage sémantique.

À partir de ce point, on peut introduire la troisième approche, après celles de Pottier et Greimas : celle de Rastier.

Rastier va poursuivre d'une certaine manière, une analyse structuraliste du sens, mais rompre très nettement avec le structuralisme pur et dur des années 60 en se prononçant définitivement pour une sémantique en contexte (= cotexte), comme en témoigne cette citation : « Les relations contextuelles sont *constitutives* du signifié lexical ». En d'autres termes, le signifié d'un mot est englobé dans un sémantisme contextuel. Rastier est un disciple de Greimas, il va donc poursuivre ses recherches, tout en les critiquant parfois. Il considère par exemple que l'analyse sémique traditionnelle aboutit à un étiquetage des objets du réel (voir l'analyse des sièges) qui n'explique en rien les phénomènes d'interprétation des différents sens en cotexte. Or selon lui les objets du réel ne disposent pas, en eux-mêmes d'un sens qui leur est associé, ce sont les sujets, les locuteurs qui le leur associent. Le sujet peut donc construire du sens.

Pour développer cette analyse, Rastier va constituer ce qu'il appellera une sémantique textuelle, ou sémantique interprétative, basée avant tout sur l'étude de textes littéraires, mais qui n'y est nullement limitée, qui peut s'appliquer à tout type de texte.

Du point de vue de l'analyse du sens dans le texte littéraire, on est, quand il commence ses recherches, pris entre deux feux : d'un côté les approches qui posent que le sens relève du texte et du texte seul, de ses clôtures, de ses articulations internes, et est totalement coupé des réalités extérieures, en réaction à la tradition littéraire de type Lagarde et Michard : « tel auteur, sa vie, son œuvre » (pour caricaturer, on peut imaginer une analyse d'un texte biblique par quelqu'un qui n'aurait aucune idée de ce qu'est une religion chrétienne, par exemple) ; de l'autre, on a les approches qui posent que toute interprétation est licite, que tous les textes peuvent contenir tous les sens possibles, puisque c'est le lecteur lui-même et lui seul qui construit le sens, ce qui aboutit, par exemple, à des interprétations psychanalytiques assez délirantes.

On caricature, mais c'est entre ces deux pôles que Rastier va se placer, en considérant que d'une part le texte est inséré dans des déterminations (on ne peut pas le considérer en dehors d'un minimum de contexte) et que d'autre part il impose ses limites d'interprétation (on ne peut pas tout lui faire dire). Son projet est donc de mettre à jour non pas (seulement) le ou les sens de tel ou tel texte, mais les procédés qui font que le lecteur interprète les textes. Cela nous intéresse donc directement, puisqu'on va avoir ainsi un certain nombre d'outils d'analyse sémantique, qui pourront nous servir pour des textes littéraires ou non. Mais on a d'ores et déjà basculé d'une sémantique lexicale à une sémantique discursive, qui s'intègre dans un cadre phrastique et transphrastique, textuel et même transtextuel.

Il faut cependant, pour plonger dans cette sémantique interprétative dont nous ne ferons de toute façon pas le tour, opérer un retour et une mise au point sur la façon dont Rastier considère l'organisation sémique du signifié. On essaie, dans la mesure du possible, de vous épargner jusqu'ici les nombreuses variations terminologiques, redéfinitions et classifications. On a pu cependant déjà parler de *sème*, bien sûr, de *sémème*, de sème *générique* ou *spécifique*, *nucléaire* ou *contextuel*. On a aussi évoqué les relations hiérarchiques du lexique.

Rastier va mettre un peu d'ordre dans tout ça, dans une représentation assez complète et assez claire, quoique complexe, qui mérite, elle, qu'on s'y attarde et qui est de toute façon nécessaire pour comprendre la suite. On parlera de « modèle de Rastier » pour cette représentation de l'organisation sémantique des lexèmes. Précisons d'abord ce qu'entend Rastier par les termes **mot**, **morphème**, **lexème** et **sémème** (il y a de petites différences avec Pottier, dont il s'inspire pour l'essentiel, du moins au début) : un **morphème** est un signe minimal, indécomposable dans un état de langue donné (en synchronie) (= monème chez Pottier). Ex : *rétropropulseurs* compte 5 morphèmes (rétro-pro-puls-eur-s) ; un **mot** est donc un groupement de morphèmes (rétropropulseurs) ; quant au **lexème**, c'est un morphème lexical, c'est-à-dire qu'il appartient à une classe relativement ouverte (par opposition aux classes des morphèmes grammaticaux, qui sont quasiment fermées), toujours dans un état de langue donné (en synchronie). Ex : *cour-* dans *courir*. Ainsi, là où Pottier parlait de monèmes, divisés en lexèmes et morphèmes, Rastier parle de morphèmes, divisés en lexèmes et grammèmes. Le **sémème** enfin est, comme chez Pottier ou à peu près, le signifié d'un morphème. Il est composé de **sèmes**. Jusque là tout va bien, mais après ça se complique.

Rastier reprend l'opposition posée par Pottier entre sèmes génériques et sèmes spécifiques. Comme lui, il appelle **classème** l'ensemble des sèmes génériques d'un sémème et **sémantème** l'ensemble des sèmes spécifiques d'un sémème. Mais il la complète par l'observation que la généricité ou la spécificité d'un sème est relative à l'ensemble dans lequel on analyse le sémème : le sème /pour

s'asseoir/ est générique dans la grille sémique des sièges, tandis que le sème /avec dossier/ y est spécifique. Mais dans une analyse sémique des meubles, regroupant par exemple le paradigme suivant : *table*, *armoire*, *siège*, *lit*, etc., le sème /pour s'asseoir/ est spécifique du sémème de *siège*. Il faut donc définir le sémème non pas comme un ensemble de sèmes, mais comme un sous-ensemble de sèmes, à l'intérieur d'un ensemble de définition. Il faut distinguer plusieurs niveaux d'ensembles de définitions. Il y en a trois, du plus bas au plus haut : le **taxème** (rang inférieur), le **domaine** (rang moyen), la **dimension** (rang supérieur).

Le **taxème** est la classe de sémèmes minimale, à l'intérieur de laquelle sont définis les sèmes spécifiques du sémème et un premier sème générique, de faible généralité. C'est une « structure paradigmatique constituée par des lexèmes partageant une zone commune de signification et se trouvant en opposition immédiate les uns avec les autres ». C'était le cas des sièges, ce sera par exemple //secours// (les taxèmes sont notés entre doubles barres obliques) pour *pompiers*, *SAMU*, *police*…

Le **domaine** est un groupe de taxèmes lié à une pratique sociale et réunis par un sème générique de plus grande généralité que celui du taxème, comme //alimentation// ou //religion//. Ce qui est intéressant avec cet ensemble du domaine, c'est qu'à l'intérieur d'un domaine, il n'y a généralement pas de polysémie : dans le domaine //alimentation//, *canapé* manifeste le sémème 'tranche de pain garnie' et non 'long siège à dossier', sémème qu'il manifeste dans le domaine //ameublement//. Cette notion de domaine apparaît, sans être désignée notionnellement en tant que telle, dans les abréviations des dictionnaires qui indiquent à quel domaine appartient tel terme, comme quand on a *cuis.* (cuisine) pour *blanquette* ou *mar.* (marine) pour *carguer*. La délimitation du domaine est étroitement associée à des normes sociales : par exemple *hostie* et *ciboire* relèvent du domaine //religion// et non //alimentation//, bien que l'une se mange et que l'autre serve à boire. On est donc là à un niveau de généralité supérieur à celui du taxème.

Avec la **dimension**, on passe au niveau de généralité le plus élevé. C'est une classe de sémèmes indépendante des domaines qui regroupe des sémèmes comportant un même sème générique de grande généralité, comme //animé// ou //humain//.

On retrouve ici, mais formulée de façon beaucoup plus précise, l'idée de hiérarchie du lexique basée sur les espèces naturelles qui était présente dans l'analyse en grille sémique. On a donc le taxème, ou paradigme minimal, le domaine, ou groupe de taxèmes, et la dimension, classe de généralité supérieure en intersection avec tous les domaines. Vous comprenez maintenant pourquoi j'ai dit que le classème regroupait l'ensemble des sèmes génériques, alors que selon l'analyse en grille sémique des sièges, nous n'avions relevé qu'un sème générique, /pour s'asseoir/ ; en fait à chaque niveau correspond un sème générique de généralité plus ou moins grande. Prenons un exemple : le sémème de *cuiller* a, au niveau du taxème, le sème générique, /couvert/, au niveau du domaine, le sème générique /alimentation/, au niveau des dimensions les sèmes génériques /concret/ et /inanimé/. Il faut bien sûr distinguer ces trois sèmes génériques de généralité diverses. On parlera donc de sème **microgénérique** pour le sème qui marque l'appartenance d'un sémème à un taxème, de sème **mésogénérique** pour celui qui marque l'appartenance d'un sémème à un domaine, et de sème **macrogénérique** pour celui qui marque l'appartenance d'un sémème à une dimension.

C'est par un choix du niveau d'analyse qu'on identifiera un paradigme analysable par opposition, conjonction et disjonction. Ainsi, il n'y a pas de sème qui soit en soi spécifique ou générique, ils ne le sont que relativement à un ensemble de définition. Un sème générique est un élément du classème, une propriété caractéristique des éléments de l'ensemble considéré, qui marque l'appartenance du sémème à une classe sémantique (taxème, domaine ou dimension) ; un sème

spécifique est un élément du sémantème, une propriété caractéristique d'un élément de l'ensemble considéré, qui oppose le sémème auquel il appartient à un ou plusieurs autres sémèmes du même ensemble. Cependant, ce n'est pas parce que plusieurs sémèmes d'un même taxème comprennent le même sème que celui-ci est générique, il ne le sera que si tous les sémèmes du taxème en question l'incluent. Par exemple, si dans le taxème //couverts//, les sémèmes de *cuiller* et de *fourchette* ont, par opposition à celui de *couteau*, un sème /pour prendre/, cela n'implique pas qu'il existe un taxème //couvert pour prendre//, et ce sème reste spécifique dans ce taxème.

Rastier distingue également les sèmes **inhérents** des sèmes **afférents**. Il part en effet de la remarque que tous les sèmes ne sont pas des traits distinctifs, constatation faite en particulier à partir de définitions lexicographiques, qui enregistrent plus de sèmes qu'il n'en faut pour opposer strictement les unités lexicales entre elles sur un axe paradigmatique. Par exemple, *mansarde* est ainsi défini : « Petite chambre ménagée sous les combles d'un immeuble, dont le mur est en pente, et le plafond très bas, éclairée par une petite fenêtre, par un vasistas ». Certains de ces traits ne servent pas à opposer *mansarde* à d'autres unités lexicales désignant des pièces d'habitation. Il n'y en a aucune par exemple, qu'on puisse définir par opposition à la mansarde comme une « Petite chambre ménagée sous les combles d'un immeuble, dont le mur est en pente, mais dont le plafond est à une hauteur élevée et qui est éclairée par une fenêtre de taille ordinaire ». En fait, le seul sème spécifique /sous un comble brisé/ suffirait à opposer *mansarde* aux autres termes de son taxème, mais de fait, la petitesse, l'éclairage par le vasistas, etc., font partie de la représentation de la mansarde. On pourrait donc dire que le sème /sous un comble brisé/ est inhérent, tandis que le sème /petitesse/, comme bien d'autres, est afférent.

De même, la définition lexicographique qui donne pour *vider* (un poisson, une volaille) les éléments « ôter les entrailles pour le faire cuire » donne un sème inhérent /ôter les entrailles/ et un sème afférent /pour faire cuire/ car on peut vider un poisson ou une volaille pour l'empailler ou le manger cru, mais cette idée de cuisson répond à une attente sociale, à ce qu'on fait normalement après avoir vidé la bête. Ainsi les sèmes inhérents sont distinctifs et définitoires, tandis que les sèmes afférents sont non-définitoires. Les premiers relèvent du système fonctionnel de la langue, les seconds d'autres systèmes de codification, de normes sociales ou personnelles. On retrouve là, d'une certaine manière, le noyau sémique et les sèmes contextuels de Greimas, mais dans une certaine mesure seulement : en effet, les sèmes afférents ne sont pas uniquement contextuels, ils sont aussi la trace de normes sociales ou personnelles, donc d'une situation de communication plus générale. Il faut noter que les sèmes peuvent, selon l'emploi du lexème et la composition du sémème, être tantôt inhérents tantôt afférents. Par exemple, le sème /rusé/ est afférent au sémème de *renard*, lorsque ce sémème comporte également le sème /animal/ et donc désigne l'animal-renard, si dans un certain cotexte le renard est présenté comme rusé et difficile à chasser. Ce sème afférent a aussi, bien sûr, une dimension sociale codée. Mais si le sémème de *renard* comporte également le sème /humain/, que le mot désigne un homme, alors ce sème est inhérent. On peut en effet parler d'un *renard stupide* à propos d'un animal, mais guère à propos d'un homme, ce serait contradictoire de le qualifier à la fois comme renard, donc rusé, et comme stupide.

On peut préciser encore en disant qu'un sème afférent est une relation d'un sémème avec un autre sémème qui n'appartient pas à son ensemble de définition (taxème), comme le sème afférent socialement normé de /faiblesse/ pour le sémème de *femme*, qui ne s'établit pas en relation avec un autre élément du même taxème, comme *homme*, mais avec un élément d'un autre taxème, qui comporte par exemple les sémèmes de *force* et de *faiblesse*. De plus, les sèmes génériques comme les sèmes spécifiques peuvent être inhérents ou afférents.

TD

Rappel :

Le modèle de Rastier propose de distinguer sèmes génériques et sèmes spécifiques, tous deux pouvant être inhérents ou afférents.

Un sème générique est un élément du classème, une propriété caractéristique des éléments de l'ensemble considéré ; un sème spécifique est un élément du sémantème, une propriété caractéristique d'un élément de l'ensemble considéré, qui oppose le sémème auquel il appartient à un ou plusieurs autres sémèmes du même ensemble.

Les sèmes inhérents relèvent du système fonctionnel de la langue, il sont en quelque sorte « déjà là » : lorsqu'on utilise dans un énoncé une occurrence comme *tabouret*, le sème inhérent /sans dossier/ est en principe présent par défaut dans son sémème. De même, une occurrence textuelle de *piano* comprendra dans son sémème, par défaut toujours, le sème /musicalité/. Dans le premier cas, c'est un sème inhérent spécifique, dans le second un sème inhérent générique. On dit que le sème inhérent est un sème que l'occurrence hérite du type, qui est en principe toujours présent dans le sémème du mot en contexte.

Ces sèmes inhérents relèvent d'une relation symétrique (de conjonction ou de disjonction, d'identité ou d'incompatibilité) à l'intérieur d'un même taxème : le sème inhérent /sans dossier/ de *tabouret* reflète une relation de disjonction, d'incompatibilité, avec d'autres sémèmes du même taxème des sièges ; le sème /musicalité/ de *piano* reflète une relation de conjonction, d'identité, avec les autres sémèmes du taxème des instruments de musique.

Les sèmes afférents, comme /faiblesse/ pour le sémème de *femme*, par contre, ne relèvent pas du système fonctionnel de la langue, mais de normes sociales et/ou du contexte. Ils relèvent de relations non-symétriques entre des sémèmes relevant de taxèmes différents. Le sème afférent /faiblesse/ pour le sémème de *femme* résulte d'une relation à sens unique entre un sémème-source (femme) et un sémème-but (faible), qui est annexé, en tant que sème, au sémème source. Ainsi, si /faiblesse/ est intégré, en tant que sème afférent, au sémème de *femme*, *faible* n'aura pas forcément pour autant pour sème afférent /féminité/, ce n'est donc pas une relation symétrique.

De plus, le sème afférent n'est pas présent par défaut dans les occurrences, il doit surgir d'une manière ou d'une autre. Le sème /faiblesse/ dépend d'une norme sociale plus ou moins établie (*le sexe faible*, *je ne suis qu'une faible femme*), et il pourra être exploité ou non en discours. Dans d'autres cas, le sème afférent dépend strictement du contexte.

Il y a donc des sèmes afférents socialement normés et des sèmes afférents contextuels. Le sème afférent n'est jamais là par défaut, contrairement au sème inhérent, il est latent, et peut le demeurer. Pour vous aider à percevoir cette notion, on peut dire, bien que ce ne soit pas tout à fait exact, que les sèmes afférents relèvent des connotations, des associations d'idées liées à des connaissances encyclopédiques ou à une connaissance du monde, voire à une expérience personnelle (on parlera alors de dimension idiolectale).

Pensez par exemple au mot *enfoiré*, a un sens péjoratif et vulgaire plutôt injurieux. Depuis que ce terme a été utilisé par Coluche et les Restos du cœur, une connotation positive liée à la générosité est venue s'ajouter à son sens péjoratif, sans l'annuler et sans être présente dans tous ses emplois (on peut toujours parler d'un enfoiré au sens injurieux premier). Voilà, dans un exemple plus simple et moins fouillé théoriquement, une possibilité de se représenter la notion de sème afférent. Vous

remarquez que cette connotation positive, qu'on peut qualifier de sème afférent /générosité/ ne se distribue pas dans la relation du terme *enfoiré* avec d'autres termes de son taxème, mais avec un terme relevant d'un autre taxème, celui des qualités humaines ou que sais-je. Nb sur la difficulté de nommer les sèmes.

On a donc des sèmes génériques inhérents et afférents, et des sèmes spécifiques inhérents et afférents.

Un exemple analysé par Rastier permet d'illustrer ces quatre types de sèmes : il s'agit du titre d'un article de journal : *le caviar et les arêtes*.

Selon Rastier, il y a un sème microgénérique commun aux sémèmes des deux mots *caviar* et *arête* : /parties de poisson/, et au moins un sème spécifique différent, /comestible/ pour *caviar* et /non comestible/ pour *arêtes*. Ce sont des sèmes inhérents, codifiés en langue ; on a donc un sème générique inhérent et un sème spécifique inhérent. Mais ça ne suffit pas à épuiser le sens de ce titre, qui peut être décrit plus complètement en faisant intervenir le repérage des sèmes afférents, par le co(n)texte et par la connaissance des normes sociales. Le cotexte est le contenu de l'article, le contexte ce qu'on sait du contenu habituel, satirique et politique, du journal, les connaissances sociales indiquent que le caviar est quelque chose de cher à forte valeur symbolique. En fonction de tout cela, on peut déceler un sème générique afférent commun aux deux sémèmes : /condition économique/ et un sème spécifique afférent qui les oppose, /luxe/ pour *caviar* et /misère/ pour *arêtes*.

On peut faire une analyse du même type du titre *Le Rouge et le Noir*, où se manifestent un sème générique inhérent /couleur/, un sème spécifique inhérent /rougeur/ *vs* /noirceur/, un sème générique afférent /carrière/ et un sème spécifique afférent /armée/ *vs* /église/.

Ces deux exemples mettent en lumière deux niveaux de sens, deux lectures. En effet, on peut très bien s'arrêter à une première lecture de *le caviar et les arêtes* qui ne saisirait qu'une opposition entre deux parties de poisson, l'une comestible et l'autre non. C'est peut-être ce que feraient des non-francophones ayant appris la langue sans en posséder tous les sous-entendus, toutes les normes socialement codées. C'est d'ailleurs à cela que servent les cours de civilisation dans l'enseignement des langues secondes. Il s'agit d'une analyse partielle, puisqu'elle exemplifie l'emploi des différents types de sèmes sans expliciter le parcours interprétatif qui conduit à reconnaître ces deux niveaux de sens.

Le but de la sémantique interprétative n'est pas de mettre en évidence des sens que tout francophone possédant les normes socio-culturelles requises perçoit, mais d'expliciter la façon dont ce sens est produit. En effet, on voit bien que si /luxe/ est un sème afférent socialement associé au sémème de *caviar*, /misère/ n'est associé à celui de *arêtes* que par sa relation avec *caviar*. Il s'agit donc là d'un sème afférent qui surgit grâce au contexte, donc il y a des conditions de signification différentes. Pour analyser tout cela, le maniement des différents types de sèmes et leurs comportements respectifs, ainsi que la notion de contexte, sont capitaux.

La sémantique structurale – (3) l'approche de Rastier (Suite)

Quelques considérations sur la polysémie d'après le modèle de Rastier

Nous aborderons dans ce qui suit les opérations d'actualisation et de virtualisation des sèmes, mais auparavant, on revient sur la notion de polysémie, qui peut être elle aussi éclairée par le modèle de Rastier. Vous vous souvenez que nous l'avions tout d'abord approchée à l'occasion de l'étude de la notion de champ sémantique, qui tente de décrire toutes les potentialités signifiantes d'une unité lexicale dans ses différents contextes.

Greimas tournait autour de cette notion de polysémie sans vraiment la traiter de front, mais son idée était qu'elle dépendait avant tout du contexte. Nous avions souligné qu'il mettait sur le même plan des sens dérivés, des sens figurés, et des sens figés, phraséologiques, et nous avions repris la notion de polysémie dans une approche lexicologique et lexicographique, en distinguant successivement polysémie et monosémie et polysémie et homonymie.

On avait dit qu'en discours, les problèmes de polysémie se résolvaient généralement par le cotexte et le contexte, et qu'en langue, dans une approche lexicographique, on disposait d'un critère étymologique qui permettait de savoir si on était en présence de deux homonymes ou d'un terme polysémique. Je vous rappelle les deux exemples : l'homonymie implique deux termes, comme *palais* (du roi) < *palatium* et *palais* (de la bouche) < *palatum*, tandis que la polysémie n'implique qu'un terme, comme *grève* < *grava* qui a donné les sens *arrêt de travail* et *plage de sable*. Le traitement lexicographique de la polysémie est variable : à ce mot de *grève*, le *Petit Larousse* applique le critère étymologique et présente les deux sens sous une seule et même entrée ; en revanche, le *Grand Larousse* le classe selon deux entrées distinctes : il y a donc un certain flottement, même entre deux dictionnaires de la même « maison » et donc en principe construits selon les mêmes choix dictionnairiques, entre traitement homophonique et polysémique des entrées.

On peut imaginer des flottements plus importants encore entre des dictionnaires d'époques et de traditions différentes. Ces différences recouvrent deux orientations majeures, l'orientation diachronique et l'orientation synchronique. Certes, la diachronie permet (le plus souvent, mais pas toujours) de reconnaître un mot polysémique de deux mots homophones. Mais dans sa perception synchronique, le locuteur, qui ignore ces considérations historiques, continuera à y voir deux sens « différents ». Toute la question est donc de savoir si le dictionnaire doit rendre compte de la diachronie, et dans quelle mesure, ou non. Les dictionnairistes, influencés par les analyses linguistiques modernes du lexique, privilégient de plus en plus la synchronie, au détriment de la diachronie. Ils ont donc tendance à traiter les signes polysémiques, quand le lien sémantique qui existait auparavant entre les divers signifiés du mot n'est plus perçu, généralement comme des homophones. En revanche, si le lien est bien perceptible en synchronie, et que la différence de sens n'est pas énorme, comme dans le cas de *tête*, que ce soit dans *tête d'épingle*, *tête de canal* ou dans *tête de chapitre*, même si les sens produits sont éloignés et forcément situés dans deux contextes différents, il n'y a pas de traitement homophonique, on ne parle pas forcément de sens différents, mais d'acceptions différentes, ou d'emplois différents.

On voit donc aussi que cette notion de polysémie au sens large recouvre des différences de sens d'importance inégale. Entre grève-plage de sable et grève-arrêt de travail, il y a véritablement deux sens différents. Mais entre enfoiré-injure et enfoiré au sens de Coluche, on ne peut pas parler de sens différents, on est plutôt dans la nuance, comme pour *tête de mort* et *tête d'un arbre*. Il faut donc

distinguer entre des différences d'emploi, des différences d'acception, et des différences de sens. Par ordre d'éloignement grandissant des sens, on dira qu'un même terme peut être employé avec des sens légèrement différents : « J'ai pris la tête du cortège » et « Je suis montée dans la voiture de tête ». Il y a là deux emplois du mot *tête*, assez proches bien que n'ayant pas exactement le même sens. En principe, ils seront traités sous une même entrée dictionnairique. Lorsqu'on parle d'acception, la différence est déjà un peu plus importante, et il y a généralement un marquage dans le traitement lexicographique qui indique que c'est un sens dérivé, ou figuré. Si on parle de la coquille de l'escargot ou de l'huître et, en architecture, de la coquille comme élément décoratif représentant une coquille (par métonymie), on a deux acceptions du mot *coquille*. On peut enfin avoir deux sens différents, comme dans *grève* : faire grève, se promener sur la grève, avec les variations lexicographiques qu'on a vues. Il faut préciser que ces différents termes (emploi, acception, sens) ne sont pas nettement délimités, et qu'on peut avoir du mal à savoir si on a affaire à l'un ou l'autre, d'autant plus que les dictionnaires ne suivent pas tous les mêmes règles les concernant.

Rastier reconsidère ces problèmes en les intégrant à la typologie des sèmes qu'il propose.

Il appelle *emplois* les occurrences d'un même sémème qui diffèrent par au moins un sème afférent en contexte (spécifique ou générique).

Il illustre cette notion à l'aide de la distinction posée par le DFC entre *convoi* « suite de véhicules transportant des personnes ou des choses vers une certaine destination » et *convoi* « suite de voitures de chemin de fer entraînées par une seule machine et transportant des personnes ou des choses vers une certaine destination ». Cette distinction lui semble inutile, car on peut réduire cette prétendue différence de sens à des sèmes contextuels : dans un cas, on a un convoi routier, dans un autre un convoi ferroviaire. Ainsi, pour Rastier, le sémème de *convoi* est composé d'un certain nombre de sèmes inhérents (qu'on peut gloser par « suite de véhicules ») auquel vient s'ajouter, selon les contextes d'emploi du terme, un sème spécifique afférent : /ferroviaire/, /routier/, mais aussi /funéraire/, /militaire/, /exceptionnel/, etc. Donc pour Rastier, il y a emploi différent lorsque les occurrences diffèrent par un ou plusieurs sèmes localement afférents, c'est-à-dire qui apparaissent en contexte.

Il parle plutôt d'*acception* lorsque les sémèmes diffèrent par un ou plusieurs sèmes afférents socialement normés. Par exemple, le DFC distingue *minute* « soixantième partie d'une heure » et *minute* « court espace de temps ». Ce qui différencie ces deux acceptions, c'est la présence dans le second cas du sème socialement normé /court/ : une minute, bien souvent, ne signifie pas précisément un soixantième d'heure, mais un court instant : « J'en ai pour une minute », *cocotte-minute*, etc. Ce sème afférent n'est pas associé au sémème de *minute* par le contexte d'emploi, mais par une norme sociale, qui fait qu'on distingue bien les cas où l'on parle d'une minute pour dire « un court instant » et ceux où l'on parle d'une minute pour réellement dire une minute, c'est-à-dire un soixantième d'heure.

Il aborde enfin les cas de réelle polysémie, c'est-à-dire les cas de sens différents, et les décrit comme des sémèmes qui diffèrent par au moins un sème inhérent. Les deux sémèmes ont donc des points communs, mais pas tous. Les points communs peuvent relever du sémantème (sème spécifique, donc) ou du rapport entre classème et sémantème.

Le premier cas est illustré par les deux sens de *blaireau* que propose le PR1 : « mammifère carnivore, bas sur pattes, plantigrade, de pelage clair sur le dos, foncé sur le ventre, qui se creuse un terrier » et « pinceau fait de poils de blaireau dont se servent les peintres, les doreurs ». Il est évident que les sèmes génériques /mammifère/ et /carnivore/ du sens animal ne réapparaissent pas dans le sens de pinceau, mais certains sèmes spécifiques inhérents oui : /pelage/, /clair/ et /foncé/, pour la bonne raison que le pinceau est fait avec les poils de l'animal. En revanche d'autres sèmes spécifiques

inhérents (/plantigrade/, /bas sur pattes/) ne réapparaissent pas. Ils n'ont peut-être pas disparu, puisqu'on perçoit toujours la relation entre le pinceau et l'animal, mais il sont effacés, on peut peut-être dire qu'ils sont devenus afférents.

Le second cas est illustré par les deux définitions du DFC de *femme* : « personne du sexe féminin » et « personne du sexe féminin qui est ou a été mariée ». Dans le premier sens, /personne/ est un sème générique inhérent et /de sexe féminin/ est un sème spécifique inhérent, par opposition à *homme* (même sème générique mais sème spécifique inhérent /de sexe masculin/). Dans le second cas, /personne/ et /de sexe féminin/ sont des sèmes génériques inhérents, et /qui est ou a été mariée/ est un sème spécifique inhérent, par opposition à *fille* ou à *demoiselle*. On voit qu'il y a là changement du taxème de définition, et que le sème /de sexe féminin/ passe du statut de sème générique à celui de sème spécifique (toujours inhérent). Les deux sens ont donc des sèmes communs, mais qui n'ont pas le même statut.

Enfin, Rastier aborde le problème de l'homonymie, qu'il définit comme deux sémèmes n'ayant aucun sème inhérent commun, ce qui ne leur interdit pas d'avoir, à l'occasion, un sème afférent, localement ou socialement marqué, en commun.

Pourquoi revenir à nouveau sur ces problèmes de polysémie ? On ne prétend pas que la solution de Rastier soit la meilleure à ce jour, d'ailleurs le but n'est pas forcément de traiter la polysémie. On voulait simplement vous montrer que ce problème de la polysémie est un problème récurrent en analyse sémantique du lexique, et qu'il peut être abordé différemment selon les approches et selon les besoins et les buts des linguistes qui le traitent. La distinction que pose Rastier entre emploi, acception et sens n'est sans doute pas le point final du problème, on voit bien la ténuité des frontières. Mais cette démonstration permet de souligner certains points.

Tout d'abord la distinction entre emplois, acceptions et sens permet de préciser le statut des sèmes afférents. On a dit que les sèmes inhérents relevaient du système fonctionnel de la langue, tandis que les sèmes afférents relèvent d'autres systèmes, que l'on peut maintenant préciser : il y a donc les sèmes afférents socialement normés, qui relèvent du sociolecte, c'est-à-dire d'un usage de la langue propre à un groupe social déterminé (comme le sème /luxe/ du sémème de *caviar*) et les sèmes localement afférents, ou sèmes afférents contextuels, qui relèvent de l'idiolecte, c'est-à-dire d'un usage de la langue propre à un énonciateur déterminé. Cela peut recouvrir deux choses : soit un sens spécifique (un sème afférent, en fait) donné à un mot par un locuteur (*énorme* chez Flaubert, orthographié *hénaurme*), soit plus simplement le fait que l'occurrence s'inscrit dans un discours assumé par un énonciateur, qui est donc responsable des associations qui s'y font. Il ne faut donc pas prendre sociolecte au sens de strictement personnel, mais de ce niveau relève tout ce qui peut apparaître dans tel ou tel énoncé précis. Il n'est malgré tout pas toujours facile de distinguer sème afférent contextuel et socialement normé, puisqu'en principe l'énonciateur s'exprime pour quelqu'un, donc dans une certaine connivence, ce qui fait que bien souvent un sème afférent relevant d'un idiolecte répond à une représentation sociolectale. Cependant, cette notion d'idiolecte peut servir pour l'analyse de texte littéraires, avec les sens spécifiques accordés à tel ou tel mot par tel ou tel auteur.

Ces notions d'emploi, acception et sens permettent aussi de souligner l'importance du contexte. Ces classifications des différentes compositions du sémème sont censées s'appliquer à la langue. Or on voit bien que le discours y est sans cesse convoqué, qu'il faut relativiser l'opposition entre langue et parole. Cela implique qu'on ne peut pas s'imaginer que le sémème d'un type sera le même dans toutes ses occurrences, il y aura forcément des variations. Même si on associe un sens à un mot en langue, ce sens pourra toujours être modifié en discours. Il y a donc une infinité des variantes

du sens en parole, mais attention, pas n'importe comment : comme on l'a dit la dernière fois, le texte impose ses limites d'interprétation. Le nombre des variantes de sens en parole est a priori indéfini, mais il est fini dans un texte déterminé, dans tel ou tel texte. Le sens se construit en contexte, par des opérations successives d'interprétation, de lecture, qui recherchent et assurent la cohésion des unités linguistiques les unes avec les autres, et la cohérence de l'énoncé avec son entour, son contexte situationnel, extralinguistique.

Par exemple, si vous avez l'énoncé *le chien aboie*, vous n'aurez pas de problème pour lui associer un sens, cela se fera presque automatiquement, car les sémèmes des mots *chien* et *aboie* sont, dans cet énoncé, quasiment identiques à ceux qu'ils ont en langue. En revanche, si vous avez *le commissaire aboie* ou *la guichetière aboie*, il va vous falloir faire une petite opération d'interprétation, et modifier un peu le sémème de *aboie*, qui en langue correspond à quelque chose comme 'cri animal', pour que ce sémème soit en cohésion avec celui du sujet, qui comporte un sème générique inhérent /humain/. Il y a une contradiction entre la présence d'un sème /humain/ dans le sujet et celle d'un sème /animal/ dans le verbe.

Mais cela ne vous posera pas de problème insurmontable, vous comprendrez très bien l'énoncé quand même, parce que votre lecture aura procédé à un ajustement du sémème de *aboie* de façon à conserver une cohésion textuelle. Vous aurez sélectionné, dans le sens de *aboie*, les traits qui sont requis par ce contexte précis, et vous en aurez annulé d'autres. De fait, le sens, même s'il existe en langue au niveau des unités lexicales, se construit en discours, par une suite d'opérations interprétatives. Je cite Rastier qui dit : « nous considérons le contexte comme l'ensemble des instructions contenues dans le texte qui permettent d'identifier un sémème et les traits qui le composent. Ajoutées aux instructions formulées d'après l'entour, elles constituent le parcours interprétatif relatif au sémème considéré » (Rastier 1991 : 154).

COURS

La sémantique structurale – (3) l'approche de Rastier (Suite-bis)

Le dernier cours nous a permis, à travers l'analyse des faits de multiplicité des sens proposée par Rastier, en termes d'emplois (les occurrences d'un même sémème qui diffèrent par au moins un sème afférent en contexte), d'acceptions (les sémèmes diffèrent par un ou plusieurs sèmes afférents socialement normés) et de polysémie (les sémèmes diffèrent par au moins un sème inhérent), de préciser la notion de sème afférent, en distinguant sème afférent socialement normé et sème afférent contextuel, ou localement afférent. Par exemple, dans l'énoncé *le caviar et les arêtes*, le sème afférent spécifique /luxe/ qui appartient au sémème de *caviar* peut être qualifié de socialement normé. Ce n'est pas le cas du sème afférent spécifique symétrique /misère/ du sémème de *arêtes*, qui n'est apporté que par sa relation avec le sémème du mot voisin *caviar*, par une relation contextuelle, sur le plan syntagmatique. La coordination syntaxique (le *et*) qui met en relation ces deux termes, en particulier, joue un rôle important dans l'apparition de ce sème, de même que la présence de sèmes inhérents qui opposent également les deux sémèmes (/comestible/ ou non). En revanche, dans *Le Rouge et le Noir*, les deux sèmes spécifiques afférents /armée/ et /prêtrise/ des deux sémèmes sont tous deux des sèmes afférents socialement normés, dans la société française du XVIII^{e} siècle au moins : le rouge est la couleur de l'uniforme de l'armée napoléonienne, pour laquelle Julien Sorel se passionne, le noir est celle de l'habit ecclésiastique dans lequel il va finalement se trouver. Il est évident que ces sèmes socialement normés sont aujourd'hui différents, et que le rouge évoque davantage le communisme que l'armée.

Il est parfois délicat de faire la part des choses entre les sèmes afférents socialement normés et les sèmes afférents contextuels. En effet, les premiers sont souvent validés par des expressions figées qui leur donnent une dimension contextuelle : quand un ancien militaire de l'armée coloniale dit « Quand je suis entré à l'Assemblée nationale, je sortais de la brousse pour entrer dans la jungle », il est évident que l'opposition entre brousse et jungle ne porte pas sur leurs sèmes inhérents /sec/ et /africain/ pour *brousse* et /humide/ et /sud-américain/ pour *jungle*, même si celle-ci est présente en arrière-plan, mais sur des sèmes afférents /rustique/ et /simple/ pour *brousse* et /urbain/ et /complexe/ pour *jungle*. Or ce sème /urbain/ est un sème socialement normé, comme cela apparaît dans l'expression métaphorique *la jungle des villes* (= les villes sont une jungle). On peut supposer que c'est par une relation contextuelle liée dans une expression métaphorique, et correspondant à une perception partagée, que ce sème afférent /urbain/ s'est trouvé socialement associé au sémème de *jungle*. Il est clair également que si l'on omet la première partie de la phrase, ou si on la remplace par *en quittant le Niger pour le Brésil*, ces sèmes afférents ne sont plus convoqués, donc on voit bien que la dimension sociale et la dimension contextuelle ne sont pas exclusives.

Inversement, un sème afférent local, sans aucun ancrage social, est rare : on parle toujours avec quelqu'un et si je décide du jour au lendemain d'associer un sème péjoratif au sémème d'un mot, de façon unilatérale, il y a peu de chance qu'il soit perçu par mon interlocuteur. Il faut que celui-ci y adhère, donc qu'on quitte l'idiolectal pour entrer dans un sociolecte minimal (2 personnes). Si par exemple, suite à certains cours, l'un d'entre vous associe, dans un énoncé donné (par exemple *je viens de subir mon cours de linguistique*), un sème afférent local /barbant/ au sémème de *linguistique*, il est préférable que son interlocuteur soit sur la même longueur d'ondes. Là encore, le social, au sens restreint, n'est pas étranger au local/contextuel. Au-delà se pose la question de l'adhésion à tel ou tel énoncé. Si cet énoncé m'est adressé, je peux très bien percevoir ce sème /barbant/ associé au sémème de *linguistique*, mais ne pas l'accepter, le réfuter ; mais c'est une autre question, qui relève davantage de l'argumentation que de la sémantique.

Le deuxième point important était celui du contexte, de la réalité discursive, l'idée que c'est dans la réalisation langagière, dans l'énoncé, que trouvent à s'exprimer un certain nombre de sèmes qui ne sont pas forcément présents en langue. Cela implique que la variation des sens en discours est naturelle, que même si un certain sens est associé à un mot en langue, ce sens pourra toujours être modifié en discours. Le sémème n'est pas quelque chose de figé, le sémème des occurrences d'un mot en discours pourra avoir une composition très différente de son sémème-type en langue. Il y a donc une idée de dynamique du sens, tout à fait nouvelle par rapport aux approches de sémantique lexicale pure, qui est liée à la conception du sens en discours comme une construction.

Rastier s'intéresse uniquement à la réception des énoncés, pas à leur production ; c'est l'interprétation qui l'intéresse. Il postule que cette construction dynamique du sens par le récepteur se fait par des opérations interprétatives successives, des lectures cursives et rétroactives qui recherchent ou construisent une cohérence du discours en lui-même et du discours avec la situation de communication. Nous en étions restés à cette citation qui résume la place du contexte dans le modèle de Rastier : « Nous considérons le contexte comme l'ensemble des instructions contenues dans le texte qui permettent d'identifier un sémème et les traits qui le composent. Ajoutées aux instructions formulées d'après l'entour, elles constituent le parcours interprétatif relatif au sémème considéré » (Rastier 1991 : 154).

Dans la première phrase, où il est question de ce que Rastier appelle contexte, c'est-à-dire le contexte linguistique, l'entourage textuel, le cotexte, il est posé que chaque élément d'un énoncé peut intervenir (constituer une instruction) dans la reconnaissance d'un sémème et des sèmes qui le constituent, c'est-à-dire tout simplement dans le sens qu'on y trouve, dans l'interprétation qu'on en

fait. Cette première phrase revient à dire que les mots d'un énoncé influent les uns sur les autres, au niveau sémantique, et guident l'interprétation. Cela implique que l'on se place à un niveau d'analyse qui est celui des énoncés ou des suites d'énoncés, et non du seul mot. Rastier parle de parcours interprétatif, ce qui suppose que cette interprétation est dynamique.

On peut par exemple effectuer un retour mental pour modifier une interprétation fautive : si je lis *la voiture non-fumeurs dans laquelle se trouvait mon ami s'éloigna*, je peux, dans premier temps, associer à *voiture* un sémème correspondant à « véhicule automobile à moteur », mais la présence, immédiatement après, de *non-fumeur* va me conduire à faire une opération rétroactive d'interprétation et à associer à *voiture* un sémème différent paraphrasable par « véhicule tracté par une locomotive, élément d'un train de voyageurs ». C'est donc le contexte linguistique qui me fait opérer cette petite réinterprétation.

Autre possibilité : si la phrase commence par *la voiture dans laquelle se trouvait mon ami s'éloigna*, je peux faire la même première interprétation de *voiture* mais si je m'aperçois ensuite qu'elle n'est pas terminée et que l'énoncé complet est *la voiture dans laquelle se trouvait mon ami s'éloigna, et je restai seule sur le quai désert*, je devrai là encore faire une opération d'interprétation rétroactive guidée par le contexte situationnel qui indique que je me trouve dans une gare. C'est qui est désigné, dans la citation de Rastier, comme une instruction formulée d'après l'entour, puisque dans sa terminologie (son idiolecte, devenu sociolecte dans le groupe restreint des pratiquants de la sémantique discursive), le terme *entour* correspond peu ou prou au contexte, ou contexte situationnel.

Ces opérations interprétatives ne sont pas forcément rétroactives, elles interviennent à tout moment pour constituer notre lecture d'un texte ou notre compréhension d'un énoncé, et ce dans tous les sens et de façon généralement immédiate et automatique. Ainsi le modèle de Rastier à la fois descend en-deçà du mot, puisqu'il propose une analyse du contenu sémantique, du sémème organisés en sèmes, et même qu'il affine cette analyse par rapport aux précédentes en précisant le statut des sèmes et leur organisation. Mais il permet aussi d'aller au-delà de la phrase, qui est bien souvent considérée comme l'unité maximale de l'analyse linguistique à proprement parler (je ne parle pas de l'analyse conversationnelle ou de contenu), de considérer le sens global des énoncés, voire des textes. Paradoxalement, c'est en précisant l'analyse au niveau micro qu'on aboutit à des modèles théoriques permettant de rendre compte du sens au niveau macro.

On peut observer l'interaction entre ces deux niveaux à partir d'un exemple très simple allant du mot seul au sens en contexte. On s'en tient pour cet exemple, à partir du mot *piano*, à un premier niveau, celui du contexte linguistique, auquel on peut déjà voir cette construction du sens. Hors contexte, ce mot se définit dans un taxème des //instruments de musique//, il a donc un sème générique inhérent /musicalité/ et des sèmes spécifiques inhérents comme /à clavier/, /à cordes frappées/, etc. Prenons-le maintenant dans un contexte minimal : *accorder le piano*. Le sème /musicalité/ qui est hérité du type est toujours présent, tout va bien. Mais si on dit *soulever le piano*, alors le sème /musicalité/, sans disparaître, passe au second plan vis-à-vis d'un sème afférent contextuel /lourdeur/, qui est ici apporté par le verbe *soulever*. Le sème /musicalité/ est alors moins saillant que le sème /lourdeur/. Si l'on élargit encore le contexte, et qu'on prend la phrase *Grâce à ses gros bras, Pierre a pu soulever le piano*, alors ce sème /lourdeur/ sert de point de départ pour construire un sens plus global, qui court sur l'ensemble de l'énoncé, et qu'on peut indiquer par le sème /force/, qu'on retrouve, à différents niveaux et sous différents statuts, dans *gros*, *bras*, *grâce à*, *pu*, *piano*, *soulever*. Que se passe-t-il avec le sémème de piano, puis avec le sens de tout l'énoncé, au cours de ces changements de cotexte ? Les modifications du sémème reposent sur un système d'apparition et de disparition des sèmes, dans une continuité discursive.

Il s'agit là d'un des intérêts majeurs de la sémantique discursive, cette idée que les sèmes peuvent, selon leur contexte d'emploi, apparaître ou disparaître quasiment « à la demande », ou plutôt en fonction d'un entourage linguistique et extralinguistique et de l'interprétation du lecteur. De ce fait, le contenu d'un sémème peut être considérablement modifié entre son statut en langue et son statut en discours, ou d'un discours à l'autre. Il n'est pas forcément modifié, il n'y a pas autant de sémèmes qu'il y a d'occurrences en discours (si on admet cela, il n'y a plus de notion de sens possible, tout peut tout signifier), mais il y a là une remise en question fondamentale de l'idée du sens comme un contenu fixe, un signifié attaché au signifiant. Nous avons donc des sèmes fantômes, qui modifient le sémème. Le sémème-type d'une unité lexicale (en langue) peut bien sûr être tout à fait identique au sémème-occurrence (en discours) : les sèmes et leur statut restent les mêmes : dans *le fauteuil est dans l'entrée*, le sémème-occurrence ne diffère pas du sémème-type quant aux sèmes qui le constituent.

Mais il peut aussi arriver qu'un sémème-occurrence perde un ou des sèmes par rapport au sémème-type ou qu'il en gagne, voire les deux : dans *il a gagné dans un fauteuil*, les sèmes inhérents /pour s'asseoir/, /avec bras/, etc., sont annulés et le sème afférent /confortable/ est ajouté. De même, dans *depuis son accident de la route, il est en fauteuil*, on a toujours les sèmes inhérents /pour s'asseoir/, /avec bras/, etc., mais on y ajoute malheureusement les sèmes /roulant/, /destiné aux handicapés/, etc. Ces opérations d'apparition et de disparition de sèmes s'appellent, dans la terminologie de Rastier, actualisation ou virtualisation de sèmes. On parle aussi d'activation ou de transmission ou de propagation (pour l'actualisation d'un sème), ou de neutralisation ou d'inhibition (ou même, proposé par Eco, de narcotisation) (pour la virtualisation d'un sème).

Cette capacité des sémèmes à se modifier est très pratique puisqu'elle permet de rendre compte d'énoncés aussi bénins que *c'est un jeune loup* en parlant d'un jeune homme ambitieux : tous les sèmes inhérents au sémème-type de *loup* (mammifère carnivore à quatre pattes avec des poils, un museau pointu etc) sont non pas annulés (ils restent sous-jacents), mais virtualisés (ils passent au second plan), tandis que des sèmes afférents socialement normés (férocité, danger pour les hommes, dents longues) passent au premier plan, et sont activés, actualisés, alors qu'ils seraient restés latents dans un énoncé comme *au zoo, nous avons vu un jeune loup*.

On voit que sont activés des sèmes afférents socialement normés, mais que le contexte, qui précise que le sujet est un humain, ajoute, par transmission, ou propagation, un sème macrogénérique afférent contextuel /humain/, qui joue aussi son rôle dans cette interprétation somme toute assez banale de *loup*.

TD

Exemplification de la notion de parcours interprétatif.

Sois l'énoncé « *Interdit aux juifs et aux chiens* », affiché ou placardé à l'entrée des magasins et lieux publics en France pendant l'occupation nazie. Vous comprenez tous cet énoncé, qui pourtant met sur un plan d'équivalence deux termes dont les sémèmes-types sont différents.

Quel peut être le sémème-type de *juif* ? On peut y voir un sème macrogénérique inhérent /humain/, un sème mésogénérique inhérent /religion/, un sème microgénérique /monothéiste/, qui distingue le pratiquant du judaïsme de l'animiste et des fidèles des autres religions polythéistes, ainsi que des sèmes spécifiques inhérents qui l'opposent au sein d'un même taxème, aux autres religions monothéistes, par exemple /dont les Lois sont inscrites dans la Torah/, par opposition à *musulman*,

/dont les Lois sont inscrites dans le Coran/ et au *chrétien*, /dont les Lois sont inscrites dans l'ensemble de l'Ancien et du Nouveau Testaments/, ou /qui se rassemble dans une synagogue/, par opposition à /qui se rassemble dans une mosquée/ ou /qui se rassemble dans une église ou un temple/. Il y a évidemment aussi un certain nombre de sèmes afférents socialement normés, dont je ne citerai que /errance/ et /diaspora/, pour ne pas glisser sur un terrain polémique et idéologique dont nous n'avons que faire ici.

Le sémème-type de *chien*, lui, comporte un sème macrogénérique /animal/, un sème mésogénérique /mammifère/, un sème microgénérique /canidé/, et un sème spécifique /domestique/ qui l'oppose à d'autres canidés, comme le loup, le renard, le chacal. D'autres structurations sont possibles : on peut considérer *chien* à l'intérieur du taxème des animaux domestiques, et l'opposer à *perruche* par le sème /mammifère/, à *lapin* par le sème /carnivore/, à *chat* par des critères physiques genre /à griffes non rétractiles/, etc… Quant aux sèmes afférents, ils sont fort nombreux, citons /meilleur ami de l'homme/, /fidélité/, /obéissance/, mais aussi /servilité/, etc.

À vrai dire, seuls nous intéressent les sèmes macrogénériques /humain/ *vs* /animal/. Il y a en effet, dans l'énoncé qui nous occupe, une contradiction, une incompatibilité entre ces deux sèmes macrogénériques dans les sémèmes de deux termes posés dans une relation énumérative, coordonnés l'un à l'autre par le *et*. Théoriquement, deux parcours interprétatifs sont possibles : soit on modifie le sémème de *juif*, en virtualisant le sème /humain/ et en actualisant (en transmettant) le sème /animal/, qui devient alors, dans le sémème de *juif*, un sème générique afférent contextuel, soit on fait l'inverse : on virtualise, dans le sémème de *chien*, le sème /animal/ et on lui transmet, sous forme de sème générique afférent contextuel, le trait /humain/.

Du point de vue du strict contexte linguistique, cotexte, de la relation terme à terme entre *chien* et *juif*, les deux parcours sont égaux, ont l'un et l'autre leurs chances. Or, il est clair que c'est le premier parcours qui est effectué, pourquoi ? Tout d'abord, il faut mesurer l'importance du terme *interdit*, qui permet d'actualiser un sème afférent socialement normé, /péjoratif/, dans le sémème de *chien*, grâce à l'évocation du panneau d'interdiction traditionnel *Interdit aux chiens*. C'est un sème qui n'est pas forcément actualisé dans toutes les occurrences du terme, mais dont l'existence est bien réelle : *se faire traiter comme un chien*, *avoir un mal de chien*, *il fait un temps de chien*… Il y a donc, qui flotte sur l'énoncé, cette idée de péjoration. D'autre part, et surtout, bien sûr, il faut tenir compte du contexte situationnel, de l'entour de cet énoncé, qui est décisif pour le choix du parcours interprétatif : nous sommes sous le régime nazi, il y a donc une idéologie selon laquelle les juifs ne sont des hommes, ou sont des sous-hommes, ce qui permet de virtualiser du sémème du terme le sème /humain/ et de lui associer le sème /animal/ (sous le statut de sème afférent, car malgré tout personne ne prend réellement les juifs pour des animaux, nous sommes dans l'idéologie), et ainsi de lui associer également le sème afférent socialement normé /péjoratif/.

Petit aparté sur ce qu'on a dit avant sur l'adhésion à telle ou telle norme sociale : il est clair que pour comprendre cet énoncé dans le sens qui est le sien, il faut reconnaître cette idéologie du « les juifs ne sont pas des hommes, sont des sous-hommes », ce qui n'implique pas d'y adhérer. On peut donc comprendre sans être d'accord, mais on est obligé d'intégrer cette doctrine pour accéder au sens. Un exemple de refus d'adhésion, le film *La Vie est belle*, dans lequel Roberto Benigni, juif, se heurte, alors qu'il est avec son petit garçon, à cette pancarte à l'entrée d'un magasin. Le petit ne comprend pas. Le père comprend très bien, mais ne veut pas que l'enfant comprenne. Il lui propose donc d'apposer une pancarte semblable sur leur propre boutique, dit qu'il déteste pour sa part, les Wisigoths, demande au petit ce qu'il n'aime pas (les araignées) et lui assure qu'ils vont placarder un panneau interdisant l'entrée de leur boutique aux Wisigoths et aux araignées. Il refuse donc la virtualisation du sème /humain/ et l'actualisation des sèmes /animal/ et /péjoratif/ à *juifs*, et traite cet

énoncé comme s'il s'agissait d'une simple énumération sans transmission de sèmes. Il y applique un traitement paradigmatique (le nom de peuple peut être remplacé par un autre nom de peuple, le nom d'animal par un autre nom d'animal), en feignant de pas voir que son sens est produit par la relation syntagmatique entre les deux termes.

Exercice

En vous référant à l'approche de Rastier, discutez les cas de polysémie ci-dessous :

Convoi :

1° « suite de véhicules transportant des personnes ou des choses vers une certaine destination »

2° « suite de voitures de chemin de fer entraînées par une seule machine et transportant des personnes ou des choses vers une certaine destination ».

Minute :

1° « soixantième partie d'une heure »

2° « court espace de temps ».

Blaireau :

1° « mammifère carnivore, bas sur pattes, plantigrade, de pelage clair sur le dos, foncé sur le ventre, qui se creuse un terrier »

2° « pinceau fait de poils de blaireau dont se servent les peintres, les doreurs ».

Femme :

1° « personne du sexe féminin »

2°« personne du sexe féminin qui est ou a été mariée ».

Références bibliographiques :

- Baylon, C, et Fabre, P, 1979, *La sémantique*, Paris : Nathan.
- Baylon, C, et Fabre, P, 1975, *Introduction à la linguistique*, Paris : Nathan.
- Charaudeau, P., 1992, Grammaire du sens et de l'expression, Hachette, Paris.
- Essono, J-M, 1998, *Précis de linguistique générale*, Paris : L'Harmattan.
- Gardes-Tamine, J., 1998 [1990], La grammaire : phonologie, morphologie, lexicologie, Armand Colin, Paris.
- Greimas, A, J, 1966, *Sémantique structurale : recherche de méthode*, Paris, Larousse.
- Lehmann, A., Martin-Berthet, F, 2014 (4ème édition), Lexicologie : sémantique, morphologie, lexicographie, Armand Colin, Paris.
- Mitterand, H, 2000 (10ème édition), Les mots français, PUF, Paris
- Mortureux, M-F., 1997, La lexicologie entre langue et discours, Sedes, Paris.
- Niklas-Salminen, A, 2015 (2ème édition), La lexicologie, Armand Colin, Paris.
- Picoche, J., 1992, Précis de lexicologie française, Nathan, Paris.
- Picoche, J., 1991, Structures sémantiques du lexique français, Nathan, Paris.
- Rastier, F, 1987, *Sémantique interprétative*, Paris, PUF
- Tamba, I, 2005 (5ème édition), *La sémantique*, PUF.
